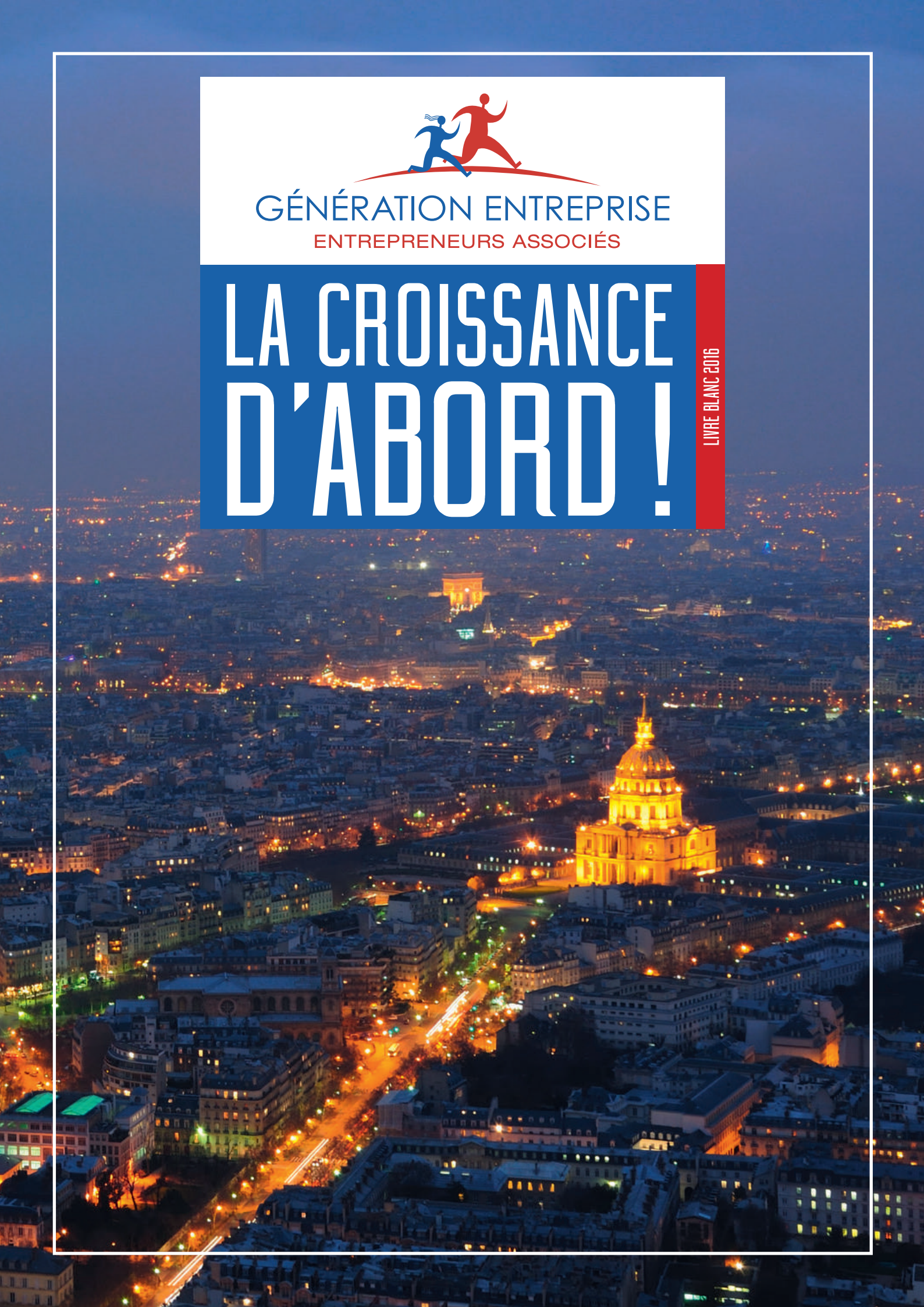




GÉNÉRATION ENTREPRISE  
ENTREPRENEURS ASSOCIÉS

# LA CROISSANCE D'ABORD !

LIVRE BLANC 2016







GÉNÉRATION ENTREPRISE  
ENTREPRENEURS ASSOCIÉS

# LA CROISSANCE D'ABORD !

LIVRE BLANC 2016

**20 PROPOSITIONS AUDACIEUSES  
POUR LIBÉRER  
LE TRAVAIL, LE CAPITAL ET L'INNOVATION**



*Livre blanc remis le 22 juin 2016  
à Nicolas Sarkozy, Président Les Républicains*

# « Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, mais parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles... »

Sénèque

Chômage record, asphyxie fiscale sans précédent, compétitivité en berne... Jamais notre pays n'avait connu une telle crise économique et sociale.

La France vient ainsi de perdre son rang de 5<sup>e</sup> puissance économique mondiale et compte une situation budgétaire qui ne cesse de s'aggraver. Elle est même devenue une terre d'émigration : les investisseurs étrangers la fuient, sans compter le nombre de ses enfants, diplômés ou non, qui en font tout autant. Ces derniers sont tout simplement en quête d'un emploi, d'une fiscalité moins pénalisante, d'une bureaucratie moins lourde ou d'une liberté d'entreprendre plus attrayante. Ils recherchent, en somme, un pays tourné vers le futur, un pays qui soit capable de se moderniser profondément et de s'adapter rapidement à ce monde en pleins bouleversements. « Les grands pays le sont pour l'avoir voulu », disait Charles de Gaulle...

C'est pourquoi, avec 79 % des Français qui n'ont pas confiance dans l'avenir économique de l'hexagone, le « ras-le-bol » est à son comble, la limite du consentement à l'impôt est atteinte et la révolte menace. Les mouvements des Pigeons, des tondues ou des autres plumés n'en sont d'ailleurs que les exemples les plus évocateurs... « Nous vivons dans un climat social d'hystérie ! », note ainsi l'économiste Nicolas Bouzou...

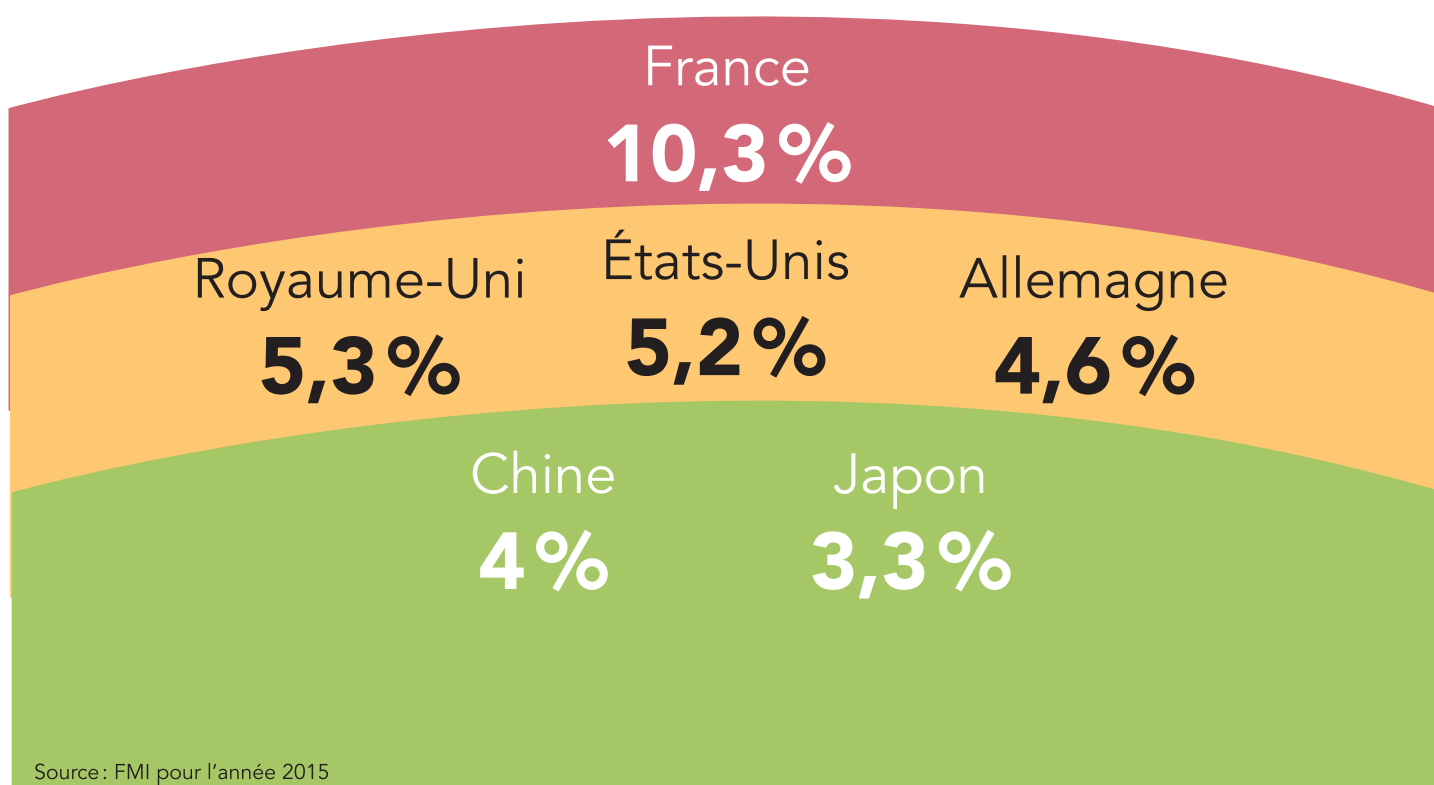
Alors oui, « ca va mieux », comme l'a affirmé le Président de la République, mais pour tous les autres pays étrangers qui ont, eux, osé des réformes courageuses !

Ainsi, comment accepter qu'il y ait eu +20 % de chômage dans l'hexagone depuis 2012, contre une baisse de 10 % dans l'Union européenne ?

Comment ne pas se révolter face au manque de créations d'emplois privés en France, +57 000 entre 2013 et 2015, contre +288 000 en Italie, +482 000 en Allemagne ou +651 000 en Espagne ?

Comment tolérer que la France se retrouve en queue de peloton des 6 premières puissances économiques mondiales, avec quasiment le double du chômage que nos principaux concurrents ?

## France : le double du chômage que nos principaux partenaires...



La vérité, c'est que le décrochage économique et social de l'hexagone est sans précédent, comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement ?

Le matraquage fiscal avec près de 100Mds€ d'impôts nouveaux depuis 2012 ? Il a fait subir aux Français « le choc fiscal le plus violent depuis la Seconde guerre mondiale », selon Christian Saint-Étienne...

La taxe à 75% et l'imposition des plus-values à plus de 60% ? Ces mesures, uniques au monde, ont dévalorisé la réussite, stigmatisé le succès et durablement sapé notre attractivité ! Elles ne constituent pas seulement un « suicide fiscal », comme l'a très justement souligné Jacques Attali, mais elles ont également provoqué la plus grande fuite de talents et de capitaux que notre pays n'ait jamais connus depuis la révocation de l'édit de Nantes...

Les « emplois d'avenir » ? Ils n'avaient en réalité d'avenir que le nom... Ils ont plombé nos finances publiques et massivement orienté nos jeunes vers un secteur non marchand déjà pléthorique et sans réel débouché.

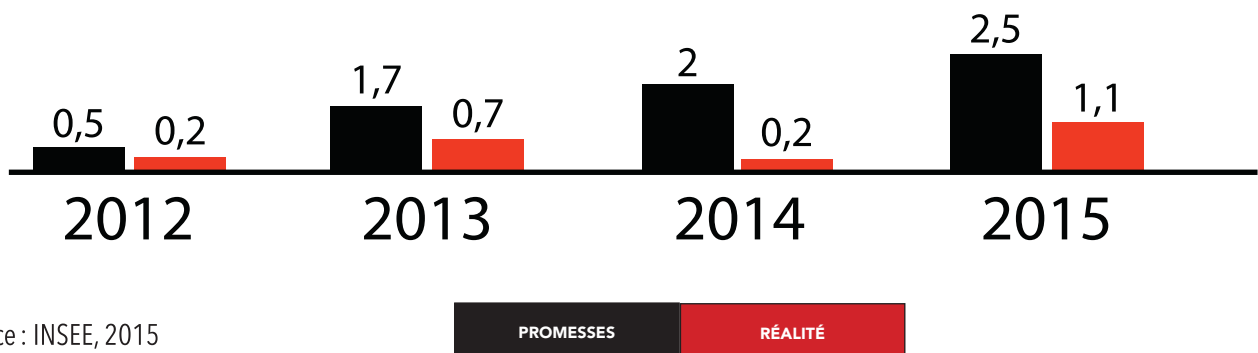
Quant à la loi travail, elle a surtout montré l'image d'un gouvernement pétri de peur, qui a préféré vider le texte de sa substance, pour mieux céder aux chantages de l'UNEF ou de la CGT...

Dans son discours du Bourget, François Hollande promettait de « réenchanter le rêve français », il fait en réalité subir aux Français un véritable cauchemar ! Comme le disait Charles Péguy, « le triomphe des démagogues est passager, mais les ruines sont éternelles »...

## UNE CROISSANCE QUASI-NULLE

Résultat, toutes ces mesures idéologiques, prises contre l'entreprise, ont littéralement cassé notre croissance. Selon l'INSEE, alors que notre croissance s'élevait à 2,1% en 2011, elle a ainsi brutalement chuté à 0,2% en 2012 ; 0,7% en 2013 et 0,2% en 2014 avant d'atteindre timidement 1,1% en 2015... Nous sommes décidément bien loin des promesses du candidat Hollande...

### Croissance : écart entre les promesses de François Hollande et la réalité



Source : INSEE, 2015

Un climat international favorable, qui risque malheureusement de se retourner bientôt, qui explique que la croissance soit d'ailleurs répartie depuis bien longtemps chez la plupart de nos voisins. C'est notamment le cas en Grande-Bretagne où elle a atteint en moyenne 2,1% ces 4 dernières années, contre seulement 0,5% dans l'hexagone... Et pour 2015, selon Eurostat, notre taux de croissance (1,2%) se situe, une nouvelle fois, en dessous de la moyenne européenne (1,9%)...

Alors, à quand un réveil français ?

### Croissance moyenne (2012-2015) : La France à la traîne...



Source : FMI, 2016

## DES CONSÉQUENCES DRAMATIQUES

Bien évidemment, les conséquences de cet échec économique sont dramatiques pour la France.

Notre pays subit le pire plan social de son Histoire avec 240 000 défaillances d'entreprises entre mai 2012 et février 2016 et 1,3 million de personnes supplémentaires inscrites à Pôle emploi depuis le début du quinquennat de François Hollande, soit un total de 6,4 millions de chômeurs... Du jamais vu !

Faute de croissance, la France s'expose aussi au risque de ne plus pouvoir financer son système social, qui reste, inutile de le rappeler, le plus coûteux d'Europe.

## LA CROISSANCE D'ABORD !

C'est pourquoi, il est aujourd'hui urgent de relancer la machine économique de notre pays et de viser une hyper-croissance de 4%, seule capable d'arrêter les destructions d'emplois et de sauver la France !

C'est pour y parvenir que « Génération entreprise – Entrepreneurs associés » (GEEA) rédige ce livre blanc avec des mesures directement issues du monde économique. Dans ce monde qui bouge, il s'agit en effet de libérer les trois facteurs de la croissance, que sont le travail, le capital et l'innovation. Si nos propositions sont audacieuses, elles ont surtout l'ambition de redonner à notre pays le rang qu'il n'aurait jamais dû perdre.

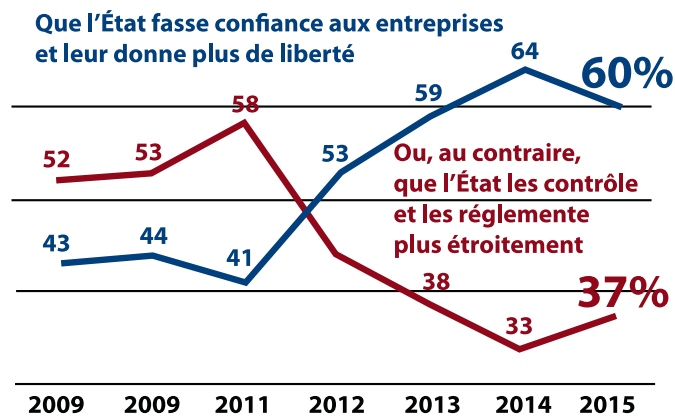
Mais les Français sont-ils prêts à une telle thérapie de choc ? Plusieurs signaux permettent heureusement de le penser.

Selon un récent sondage, nos concitoyens refusent le statu quo et ont très largement conscience que « le seul moyen de s'en sortir, c'est de prendre des mesures radicales, fortes et audacieuses », notamment « en faveur de la compétitivité de nos entreprises ».

Depuis 2011, ils sont également une majorité à penser que pour sortir de la crise, il faut d'abord faire confiance aux entreprises, plutôt qu'à l'État. Un nouvel état d'esprit positif vis-à-vis des producteurs de richesses qui ne représente pas moins qu'une petite révolution culturelle.

### Le tournant de 2011

Pour faire face aux difficultés économiques, pensez-vous qu'il faut... ?



Source : Sciences po Cevipof, « Baromètre de la confiance en politique - 2016 »  
Chiffres de décembre

## CROIRE EN LA FRANCE

Il n'appartient donc qu'à nous de relever la France ! C'est l'ambition de GEEA.

Notre pays détient les plus belles entreprises, les meilleurs entrepreneurs, les meilleurs ingénieurs, les meilleurs artisans, les meilleurs techniciens du monde !

Alors, refusons que la France se repose sur ses lauriers, tel un élève surdoué, tout en se laissant peu à peu distancer par ses principaux concurrents... C'est un vrai gâchis !

N'acceptons plus de rester avec une croissance en berne, un taux de chômage record, une pression fiscale décourageante et un endettement préoccupant...

Adaptons la France au XXI<sup>e</sup> siècle, dans ce monde en pleins mouvements, et réveillons le génie français pour construire une nouvelle période de croissance, de retour au plein emploi, d'enthousiasme et d'ambitions !

GEEA sonne le tocsin et appelle de ses vœux un sursaut national, alors place à l'audace et au diable les complexes !

|           |  |           |
|-----------|--|-----------|
| <b>01</b> | <b>METTRE FIN À L'ASPHYXIE FISCALE<br/>EN BAISSANT LES CHARGES SUR LES ENTREPRISES<br/>DE 100 MDS€ SUR 5 ANS</b> | <b>10</b> |
| <b>02</b> | <b>REVENIR À 50 % (DU PIB)<br/>DE DÉPENSES PUBLIQUES EN 2022</b>   | <b>12</b> |
| <b>03</b> | <b>RENFORCER<br/>LA CONVERGENCE FISCALE EUROPÉENNE</b>   | <b>16</b> |
| <b>04</b> | <b>SUPPRIMER LA TAXE SUR LES PLUS-VALUES<br/>DE CESSIONS MOBILIÈRES</b>  | <b>19</b> |
| <b>05</b> | <b>INSTAURER UNE FISCALITÉ SUR LE CAPITAL<br/>ATTRACTIVE ET PRO-EMPLOI</b>                                       | <b>21</b> |
| <b>06</b> | <b>ADAPTER NOTRE CODE DU TRAVAIL<br/>À LA FLEXISÉCURITÉ</b>  | <b>23</b> |
| <b>07</b> | <b>OSER DE NOUVELLES MESURES<br/>POUR L'EMPLOI</b>   | <b>26</b> |
| <b>08</b> | <b>METTRE EN PLACE<br/>UN CONTRAT DE TRAVAIL<br/>UNIQUE, SIMPLE ET FLEXIBLE</b>                                  | <b>28</b> |
| <b>09</b> | <b>INSCRIRE DANS LA CONSTITUTION<br/>L'INTERDICTION DE LA RÉTROACTIVITÉ<br/>DES LOIS FISCALES</b>                | <b>29</b> |
| <b>10</b> | <b>INSTAURER UNE "FLAT TAX" SUR LE REVENU</b>  | <b>31</b> |



|           |  |           |
|-----------|--|-----------|
| <b>11</b> | <b>CRÉER UNE ALLOCATION SOCIALE UNIQUE</b>   | <b>33</b> |
| <b>12</b> | <b>RÉALISER UNE VRAIE RÉFORME<br/>DES RETRAITES</b>  | <b>35</b> |
| <b>13</b> | <b>FAVORISER LA MIXITÉ CULTURELLE<br/>PUBLIC-PRIVÉ ET RENFORCER<br/>NOTRE CULTURE ÉCONOMIQUE</b> | <b>37</b> |
| <b>14</b> | <b>RÉFORMER EN PROFONDEUR LE RSI</b>   | <b>40</b> |
| <b>15</b> | <b>DOUBLER LES SEUILS SOCIAUX ET FISCAUX</b>   | <b>42</b> |
| <b>16</b> | <b>RENDRE TRANSPARENT<br/>LE FINANCEMENT DES SYNDICATS</b>                                       | <b>44</b> |
| <b>17</b> | <b>FACILITER UN RAPATRIEMENT PATRIOTIQUE<br/>DES CAPITAUX</b>                                    | <b>46</b> |
| <b>18</b> | <b>MULTIPLIER<br/>LES BUSINESS ANGELS</b>  | <b>48</b> |
| <b>19</b> | <b>LA RURALITÉ, UNE CHANCE POUR LA FRANCE</b>  | <b>50</b> |
| <b>20</b> | <b>LIBÉRER L'INNOVATION<br/>ET MISER SUR LE NUMÉRIQUE</b>  | <b>53</b> |

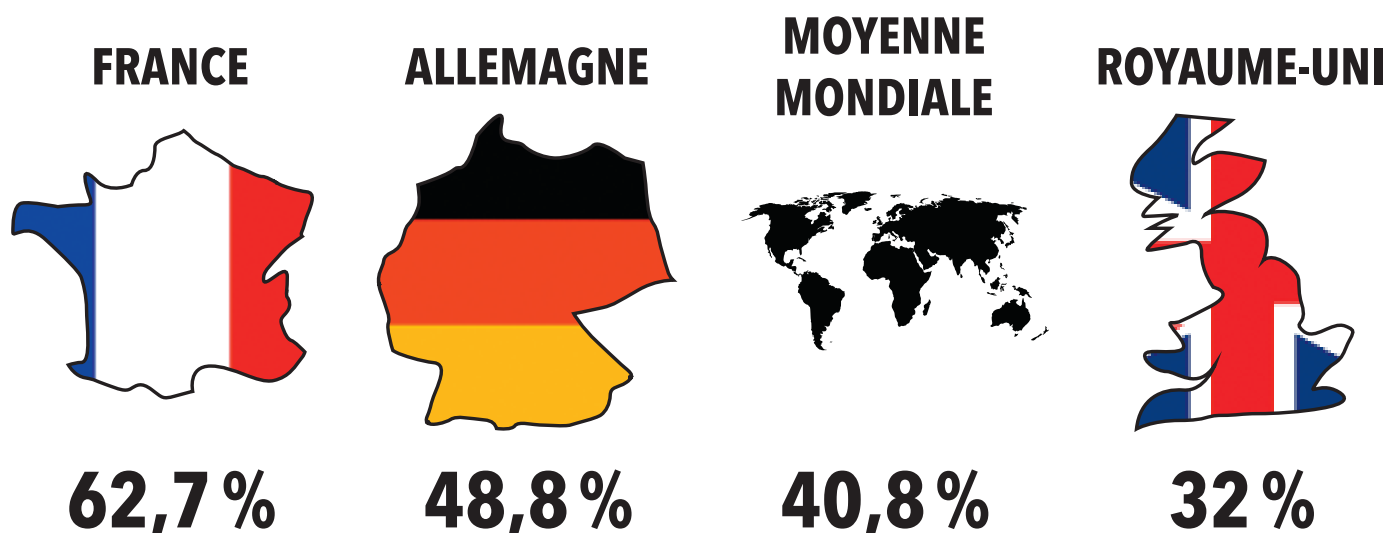
# 01

## METTRE FIN À L'ASPHYXIE FISCALE EN BAISSANT LES CHARGES SUR LES ENTREPRISES DE 100 Mds€ SUR 5 ANS

*« Il n'y a qu'une seule façon de tuer le capitalisme :  
des impôts, des impôts et toujours plus d'impôts »*

*Karl Marx*

*Taux d'imposition global des entreprises :  
la France a les charges sociales les plus lourdes d'Europe*



Source : Paying Taxes, PWC et Banque mondiale, 2016

### CONTEXTE

Même si la France se classe 8 rangs de mieux que l'année dernière, notamment grâce aux effets du CICE, l'hexagone se situe pourtant au 87e rang mondial du classement « Paying Taxes » de PWC et de la Banque mondiale, entre le Bangladesh et la Bulgarie...

En termes de pression fiscale pour les entreprises, notre pays demeure ainsi avant-dernier en Europe, juste devant l'Italie.

Avec un taux d'imposition global sur les sociétés de 62,7 %, contre 48,8 % pour l'Allemagne, 40,8 % au niveau mondial ou seulement 32 % pour le Royaume-Uni, notre pays décroche notamment à cause de ses charges sociales qui sont les plus lourdes d'Europe (51 % contre 19 % en Allemagne ou 11 % au Royaume-Uni).

Les chiffres sont éloquent : l'écart de fiscalité pesant sur les entreprises françaises est de 160 Mds€ avec l'Allemagne et de 200 Mds€ avec la Grande-Bretagne...

En pleine guerre mondiale économique, réduire le poids des charges sociales est pour nos entreprises une question de survie.

C'est aussi un enjeu d'attractivité : 73 % des hauts dirigeants étrangers considèrent ainsi que « le niveau des charges et coûts salariaux » est un frein à l'investissement en France, contre 52 % en Allemagne ou 44 % au Royaume-Uni.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Rapport EY sur l'attractivité, 2016.



✓ Remplacer le CICE par un ALLÈGEMENT de CHARGES PATRONALES à application immédiate et pérenne

✓ Mettre en place une « TVA COMPÉTITIVITÉ »

### Coût du travail : Le grand écart Est-Ouest (en €/heure)



Source : COE-REXECODE, 2010-2015

Le rapport Gallois préconisait de réduire de 30 milliards les cotisations sociales sur deux ans pour enrayer la chute du déficit commercial français.

Mais au lieu d'une baisse directe des charges, solution qu'aurait souhaité le monde de l'entreprise, le gouvernement a mis en place le «Crédit d'impôt Compétitivité Emploi» (CICE), un pur produit de l'ingéniosité administrative, qui s'avère être complexe sur le terrain, sans effet immédiat et qui a sensiblement augmenté pour les entrepreneurs la peur d'un contrôle fiscal.

«On est loin du choc de simplification» voulu par le chef de l'État. Surtout pour les PME, qui n'ont pas à disposition de directeur financier, de services fiscaux, d'avocats.

De fait, le principal bénéficiaire en 2013 du CICE aura été «La Poste», avec 270 millions d'euros de crédit d'impôt. «La Poste en première ligne pour redresser la compétitivité de l'économie française, cherchez l'erreur»<sup>1</sup>.

D'après le rapport de France Stratégie, le bilan du CICE est d'ailleurs en demi-teinte, 3 ans seulement après sa mise en place : le bénéfice direct du dispositif est ainsi «relativement moindre pour les entreprises les plus insérées dans le com-

merce mondial»<sup>2</sup> et bénéficie moins aux entreprises à forte valeur ajoutée.

Si dans les grands groupes, ce dispositif semble généralement être anticipé et pleinement intégré dans le processus comptable de l'entreprise, des doutes subsistent aussi quant à sa pérennité et à son calcul, en particulier dans nos TPE-PME. De ce fait, il apparaît parfois plus comme une bonne surprise venant améliorer le résultat en fin d'année, que comme une baisse du coût du travail qui permettrait d'embaucher ou d'investir.

*« 75 % des Français estiment que la baisse des charges pour les entreprises est un moyen efficace pour lutter contre le chômage »  
sondage BVA, mai 2016.*

C'est pourquoi, la suppression du CICE, remplacé par une baisse directe et pérenne des charges pour nos entreprises, en contrepartie d'une baisse des dépenses publiques, permettrait non seulement d'appliquer purement et sim-

<sup>2</sup>. Les 25% d'entreprises ayant la plus faible intensité d'exportation captent 27% du CICE; à l'inverse, les 25% d'entreprises ayant la plus forte intensité d'exportation (59% de leur chiffre d'affaires est exporté en moyenne) ne bénéficient que de 18% du CICE.

plement les recommandations du rapport Gallois, mais également de répondre concrètement à notre déficit de compétitivité.

Quant à la «TVA compétitivité», elle permettrait de ne plus faire peser tout le financement de notre protection sociale sur le travail, elle allégerait le coût du travail et taxerait davantage les produits importés. La TVA pourrait ainsi être portée au taux moyen européen et serait compensée par une baisse des cotisations employeurs.

Les exemples internationaux prouvent son efficacité :

- Le Danemark a augmenté son taux de TVA de 3 points entre 1987 et 1989, pour le porter à 25 %, afin de supprimer les cotisations sociales des employeurs au titre de l'assurance chômage et invalidité. Cette réforme n'a pas eu d'impact sur l'inflation et a même contribué à une baisse du taux de chômage, à une hausse de la croissance et à un excédent de la balance commerciale ;

- L'Allemagne a également fait passer, en 2007, son taux de TVA de 16 % à 19 % pour financer une partie de sa protection sociale. En parallèle, les cotisations chômage ont baissé, passant de 6,5 % à 4,2 %, et il n'y a eu aucun impact négatif sur l'inflation.

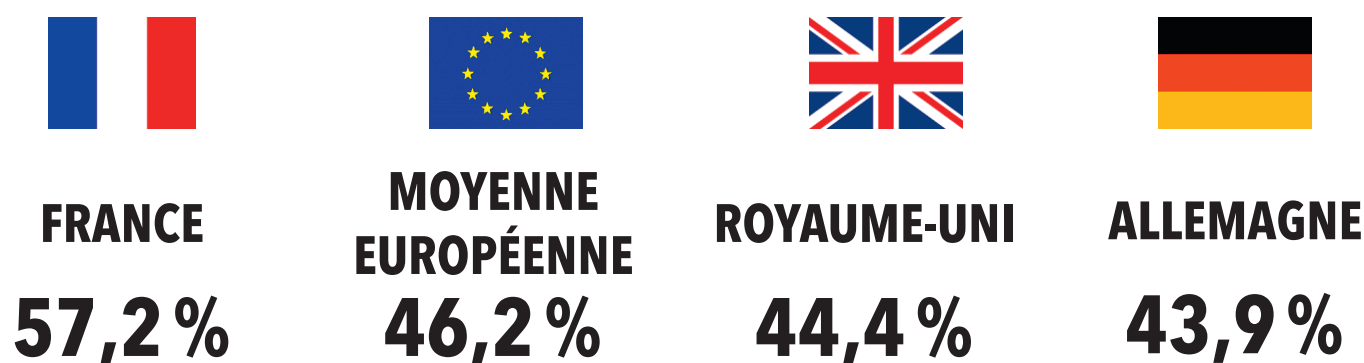
<sup>1</sup> Tribune de Pierre-Antoine Delhommais, Le Point, 27/06/2013.

## FIXER UN OBJECTIF DE 50 % (DU PIB) DE DÉPENSES PUBLIQUES EN 2022

«*Attention à un réveil douloureux !*»

*Didier Migaud, Premier président de la Cour des comptes.*

*France : Championne du monde de la dépense publique (en % du PIB)*



Source: FMI, 2016

«Rompre avec la facilité de la dette publique». Jamais le titre du rapport remis, il y a 10 ans, par Michel Pébereau à Thierry Breton, alors Ministre de l'économie, n'avait été autant d'actualité.

Selon la Cour des comptes, notre dette publique devrait en effet continuer à augmenter l'an prochain, approchant les 100% du PIB, une dégradation spectaculaire par rapport au niveau de 1980, où elle s'élevait seulement à 20%. Ce fardeau représente ainsi aujourd'hui une ardoise de 31 700€ par Français...

Quand bien même - chose aujourd'hui totalement impossible - nous parviendrions dans un futur proche à équilibrer notre budget et à dégager 10 milliards d'euros d'excédents par an, comme les Allemands, il nous faudrait ainsi 210 ans pour rembourser notre dette<sup>1</sup> !

<sup>1</sup> Interview de Serge Dassault à l'Assemblée nationale, le 02 mars 2016.

En termes d'endettement, l'écart avec les Allemands ne cesse d'ailleurs de s'aggraver. Alors qu'en 2010, la France et la République fédérale affichaient des ratios de dette similaires (respectivement 81,7% et 80,5% du PIB), les deux premières économies européennes ont largement divergé par la suite. La France est ainsi devenue le plus gros emprunteur de la zone Euro, avec une dette de 98% prévus en 2016, quand l'Allemagne vit dans la perspective d'un retour sous les 60% du PIB dès 2020, grâce à une politique de discipline budgétaire rigoureuse.

La masse salariale de l'État doit être davantage contrôlée.

Selon notre Prix Nobel d'économie, Jean Tirole, «le nombre d'agents publics a crû de 15% de 2000 à 2013. A service public donné, l'État français coûte trop cher: selon certaines estimations, il utilise

44% de plus de fonctionnaires par actif qu'en Allemagne (il y a 1,2 million d'emplois publics en moins en Allemagne qu'en France, pourtant beaucoup moins peuplée)».

À l'heure où les dépenses de personnel représentent 23% de la dépense publique (soit 13% du PIB contre 7% seulement outre-Rhin), une action résolue est plus que jamais nécessaire. Il s'agit de dépenser moins pour dépenser mieux.



## Inscrire la règle d'or de l'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE dans notre Constitution

PROPOSITIONS

## RAPPROCHER les départements et les régions, regrouper les communes et clarifier les compétences de chaque collectivité territoriale

PROPOSITIONS

Réorganiser le mille-feuille territorial mettra fin au flou des compétences et évitera les doublons administratifs, générateurs de gaspillage. GEEA préconise aussi le retour des conseillers territoriaux uniques pour renforcer la complémentarité entre les départements et les régions à taille humaine.

## Encourager la maîtrise des finances locales par la mise en place d'un système de BONUS/MALUS sur la DGF pour inciter à une meilleure maîtrise des postes et des baisses d'impôts locaux

PROPOSITIONS

## NON REMPLACEMENT de 2 fonctionnaires sur 3 partant à la retraite

PROPOSITIONS

Notre fonction publique doit avoir des effectifs moins nombreux et plus efficaces. Quand les Allemands ont diminué de 2,2 millions leurs effectifs de fonctionnaires depuis 1990, la France les a en effet augmentés de 1,5 million depuis 1980. L'Allemagne ne compte en effet que 50 fonctionnaires pour 1 000 habitants contre 90 pour 1 000 en France. Cette disposition ne s'appliquera pas aux fonctions régaliennes.

## SORTIR du statut de fonctionnaire généralisé en limitant le statut de la Fonction publique à quelques fonctions régaliennes

PROPOSITIONS

Dans les autres secteurs, les fonctionnaires actuels garderaient leur statut mais les nouveaux agents, davantage issus du monde de l'entreprise, seraient embauchés sous contrat de droit privé.

A l'heure où 70% des Français trouvent le statut de la Fonction publique inadapté, le limiter à quelques fonctions régaliennes et embaucher les nouveaux agents sous contrat de droit privé, permettrait de donner plus de souplesse et de brasser davantage les cultures publique et privée, aujourd'hui trop souvent cloisonnées.

## Instituer une vraie politique de ressources humaines (primes de performance...) et FACILITER les allers/retours PUBLIC-PRIVÉ

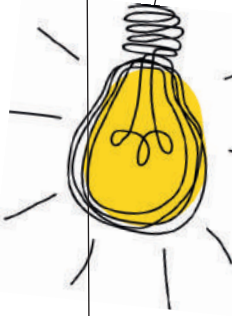
PROPOSITIONS

## HAUSSE de la DURÉE EFFECTIVE de travail en mettant fin aux pratiques locales non conformes à la législation en cours sur la durée du travail<sup>1</sup>

1. Selon le rapport Laurent, publié en mai 2016, la durée moyenne de travail est de 1 578 heures pour la fonction publique territoriale, soit 29 heures de moins que la durée légale de 1 607 heures. C'est l'équivalent de quatre journées de travail par agent qui pourraient être récupérés par les collectivités, alors que le secteur privé en effectue 116 de plus.

PROPOSITIONS

## ÉGALITÉ public-privé dans les délais de CARENCE



Concernant le seul et unique jour de carence des fonctionnaires, contre 3 dans les entreprises privées et 7 pour les professions libérales, sa suppression coûte cher aux contribuables : plus de 157 millions d'euros. Pourtant, ce dispositif avait fait ses preuves dans la lutte contre l'absentéisme qui s'élève par exemple à 24,5 jours par an et par agent dans les communes, contre seulement 16,7 dans le privé<sup>1</sup>... La mise en place de 3 jours de carence dans la Fonction publique participerait au rétablissement de l'égalité de traitement entre les Français.


1. Étude IFRAP, mai 2016

PROPOSITIONS

## SUPPRESSION de l'Aide Médicale d'État (AME) pour la remplacer par une DISPENSE TEMPORAIRE DES FRAIS DE SANTÉ

PROPOSITIONS


## AVOIR un véritable «NAO» À LA FRANÇAISE (National Audit Office), rattaché au Parlement, pour une rationalisation de nos organismes publics



L'objectif est de contrôler l'efficacité de chaque dépense publique. La Suède a adopté un tel organisme, avec à la clef des administrations plus réactives et un changement des mentalités.

PROPOSITIONS

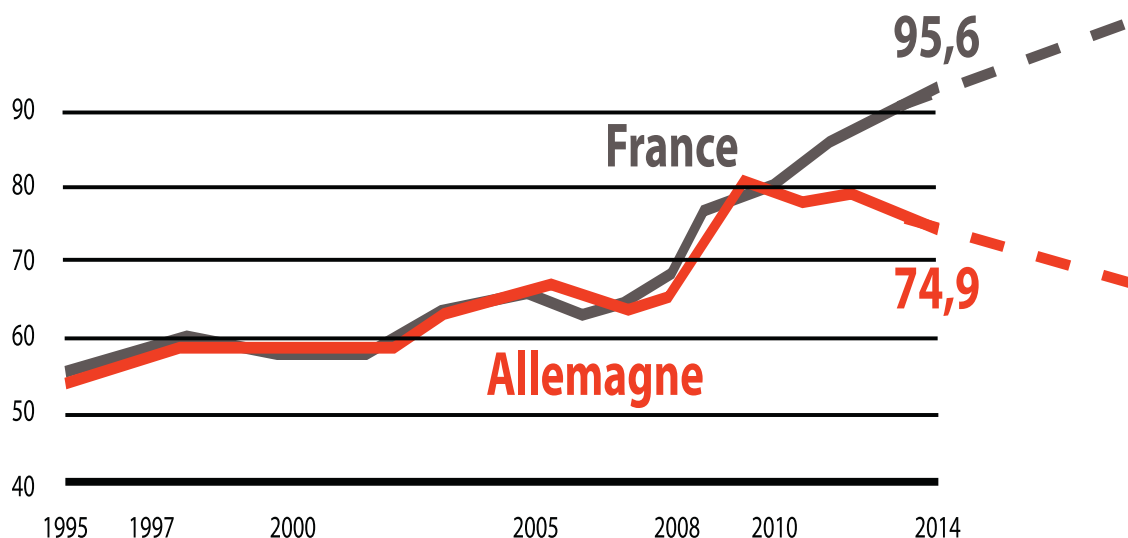
## SUPPRIMER le CESE



Il est nécessaire de rationaliser le nombre d'organismes publics, selon des critères d'efficacité et de pertinence. Avec un budget de plus de 40 millions d'euros et seulement une trentaine de rapports par an, soit un coût moyen d'1,5 million d'euros par rapport, la question de la pérennité du Conseil économique, social et environnemental (CESE) devra être posée.

PROPOSITIONS

## Dettes : l'écart franco-allemand ne cesse de s'aggraver (en % du PIB)



Source : Eurostat

L'enjeu général de ces propositions est de réduire la dépense publique pour baisser nos déficits budgétaires et notre dette, mais surtout alléger le poids des prélèvements obligatoires qui pèsent sur nos entreprises pour relancer la croissance et l'emploi.

Suivre l'exemple de pays comme le Canada, la Suède, l'Allemagne ou le Royaume-Uni montre qu'un effort important de réduction de la dépense publique ne mène pas à la récession, au contraire. La baisse des dépenses publiques est techniquement faisable et politiquement impérative.

**1)** Le Canada a ainsi engagé un assainissement de ses finances publiques à partir de 1993. Le déficit public fédéral fut résorbé en 4 ans, passant de -5,6% du PIB en 1993 à l'équilibre en 1997, puis à l'excédent les années suivantes. En 10 ans, la dette publique fut réduite de plus de 20 points ; la croissance moyenne du PIB a été de 1994 à 2003 de 3,6% (la plus forte du G7) ; l'emploi a crû de 2,2% par an et la proportion des familles pauvres est passée de 14% en 1996 à 10,9% en 2000. Au Canada, la règle suivante avait été adoptée : 7 dollars d'économies pour 1 dollar d'impôts nouveaux.

**2)** La Suède a engagé un effort comparable en 1994. La dette publique qui était de 72,8% du PIB en 1995 fut réduite à 53,9% du PIB en 2000. Les dépenses

publiques ont diminué de 14 points, passant de 67% en 1996 à 53% en 1999. La croissance moyenne fut de 3% par an entre 1994 et 2002 et son taux de chômage baissa sensiblement de 9% en 1994 à 5% en 2000...

*« Au total, l'emploi public représente plus de 25,7% de la population active en France, contre 15% en moyenne dans l'Union Européenne »*

**3)** En Allemagne, c'est en 2003 que le chancelier Gerhard Schröder lance un plan de réformes structurelles, «Agenda 2010», pour relancer la croissance et assainir les comptes publics. Outre la baisse des charges sociales, la refiscalisation des retraites, d'autres lois sont adoptées pour faciliter l'emploi avec le développement des « mini-jobs » et, mesure plus controversée, la diminution des aides aux chômeurs. Un programme austère par nature qui s'est accompagné presque tout du long par des baisses substantielles des impôts. Résultat, « l'homme malade de l'Europe » est devenu la locomotive économique de notre continent avec un excédent budgétaire de 0,9% du PIB en 2015 et 0,3% prévu en 2016, selon la Commission européenne. Quant à la dette, qui pesait 80% du PIB en 2010, elle s'élève à 71,5% en 2015 et devrait atteindre 65,6% en 2017.

**4)** Dès l'élection de David Cameron en 2010, le Royaume-Uni a mis en place un véritable programme de réduction de la dépense publique. Alors qu'elles atteignaient 49,7% du PIB en 2009, elles ont diminué tous les ans jusqu'à atteindre 44,4% en 2014.

Entre 2010 et 2014, le gouvernement britannique a ainsi supprimé 631 000 postes dans le secteur public, contre une création de 300 000 postes de fonctionnaires sur la même période en France... Les résultats sont très positifs : plus de 500 000 emplois ont été créés en 2015, ce qui représente un taux d'emploi de 77,6% contre 64% en France. Le Royaume-Uni compte 31 millions d'emplois, 6 millions de plus qu'en France alors que la population est légèrement inférieure de l'autre côté de la Manche. La réduction du nombre de fonctionnaires britannique a largement contribué à la reprise économique. Un simple calcul montre que la suppression d'1 poste de fonctionnaire a entraîné la création de 4 emplois dans le privé<sup>1</sup>.

Ces quatre exemples concrets prouvent qu'une réduction de la dépense publique, entraînant une baisse importante des charges, ouvre en réalité des perspectives de croissance.

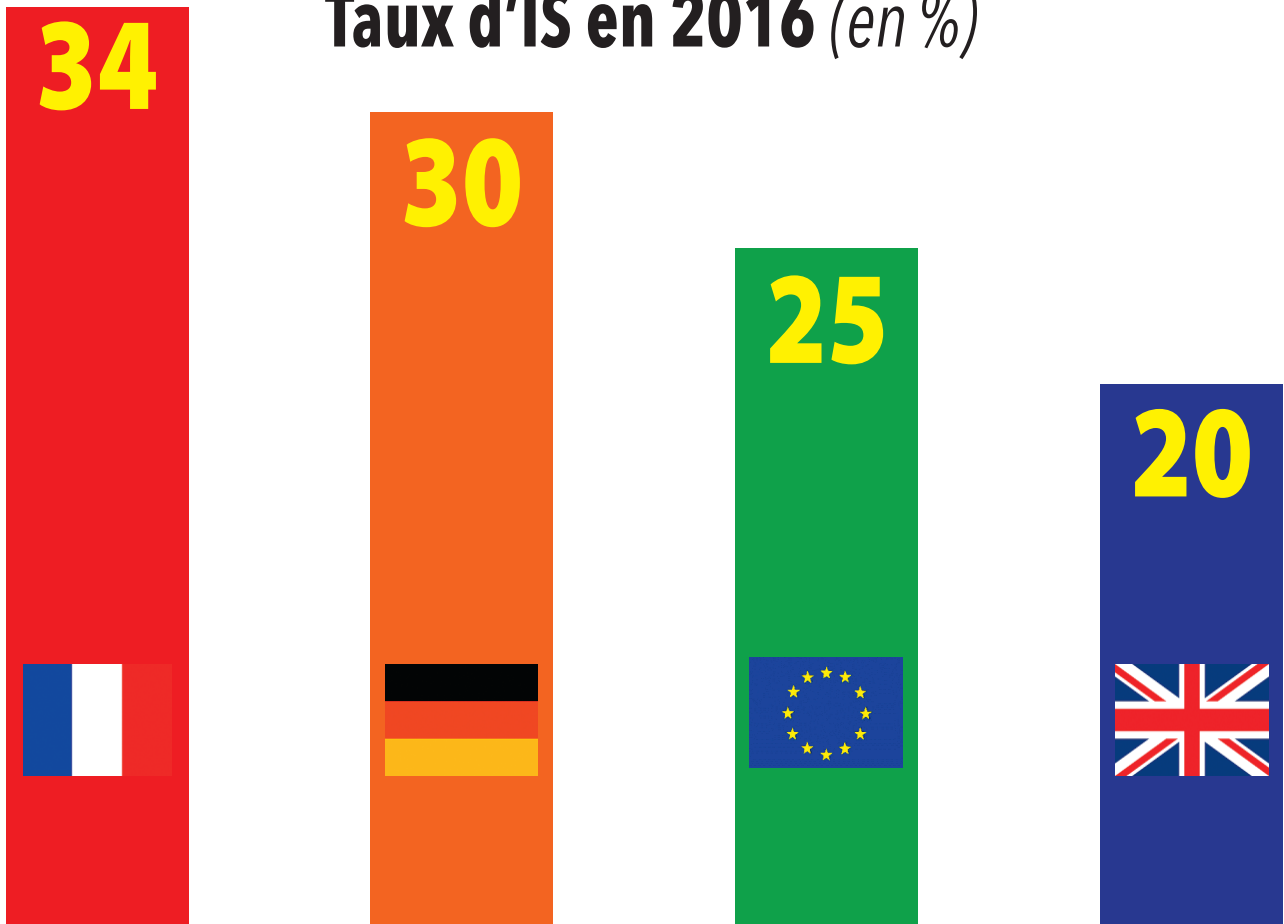
<sup>1</sup>. Voir l'analyse de l'IREF sur les réformes anglaises.

## RENFORCER LA CONVERGENCE FISCALE EUROPÉENNE

« Le taux de prélèvements obligatoires atteint 45,2 % du PIB en France, contre une moyenne de 40 % pour l'Union Européenne »

### Taux d'IS en 2016 (en %)

Source: OCDE, 2016



#### CONTEXTE

Avec la récente installation de Technip à Londres ou la perte des sièges sociaux de Lafarge, d'Alcatel-Lucent ou d'Alstom, la liste des départs à l'étranger de nos fleurons tricolores ne cesse malheureusement de s'allonger.

Dans une étude parue au mois d'avril 2016 sur l'attractivité de la France pour les entreprises, le Conseil d'analyse économique constate d'ailleurs une très nette érosion de la part de notre nation sur les 30 dernières années au profit de l'Allemagne et de la Belgique, dans les centres de décision, c'est-à-dire les sites accueillant des fonctions stratégiques. Alors qu'en 1980, la France était le

pays d'Europe qui en accueillait le plus (20,5 % du total), notre pays a chuté en 4<sup>e</sup> position (16,8 %) dès 2012, devancé par le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Belgique.

Notre fiscalité, considérée comme complexe, instable, punitive, voire confiscatoire, à l'image de la taxe à 75 %, terni l'image de la France à l'international et accélère la délocalisation des sièges sociaux.

Considérée par le Secrétaire d'État du Budget, Christian Eckert, comme « une amende » et non un impôt, la taxe à 75 % avait donné l'impression que notre pays

ne tolérait pas la réussite et stigmatisait le talent. Ce n'est donc pas un hasard si certains investisseurs étrangers nous surnommaient « 75-35 », en référence à la taxe à 75 % et aux 35 heures, deux mesures uniques au monde...

C'est pourquoi, à l'heure d'une concurrence mondiale exacerbée, la convergence fiscale européenne est urgente pour supprimer les singularités fiscales françaises, freiner les disparités qui alimentent l'optimisation, voire l'exil des acteurs économiques et renforcer la compétitivité de notre économie.





## ALIGNER le taux d'IS sur la moyenne européenne, en le portant à 25 %

D'après une étude récemment publiée par la Commission européenne, le taux moyen d'imposition dans l'Union européenne est ainsi passé de 33 % en 1999 à moins de 25 % en 2015. Au contraire de cette tendance, la France est depuis 2009 l'un des rares grands pays européens, avec la Grèce, à avoir augmenté son taux d'impôt sur les sociétés.

Ainsi, la surtaxe d'IS instaurée en 2011, puis alourdie en 2013, a particulièrement pénalisé la France dans les classements internationaux. Malgré son extinction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'hexagone reste en effet le pays où le taux d'IS (34,4 %) est le plus élevé dans l'UE. Une situation d'autant plus regrettable que le niveau d'IS est l'un des indicateurs les plus visibles au niveau international.








À l'opposé de l'hexagone, de nombreux pays européens ont baissé leur taux d'IS pour relancer la croissance économique et l'emploi. A partir des années 2000, l'Allemagne a ainsi ramené son taux d'IS de plus de 50 % à 30 % aujourd'hui. Quant à la Grande-Bretagne, elle a diminué son taux d'IS de 23 % à 20 % en 2015 et souhaite même le ramener à 17 % à l'horizon 2020.

C'est pourquoi, afin de relancer l'investissement productif, redonner des marges de manœuvres à nos entreprises et ne plus les handicaper face à leurs concurrents euro-

péens, une baisse significative de notre taux d'IS semble être une nécessité.

Selon une étude de l'IREF, une diminution de 8 points d'IS, en passant de 33 % à 25 %, qui correspond au taux moyen dans les pays de l'OCDE, aurait en effet comme conséquence rapide une augmentation de 2 % du PIB, soit une production supplémentaire de 41Mds€, une hausse des investissements de l'ordre de 7Mds€ et la création de 200 000 emplois.

Paradoxalement, cette proposition permettrait également d'augmenter le rendement de l'IS. L'exemple canadien est particulièrement évocateur : en 2000, l'IS canadien était de 42,4 % avant de baisser à 27 % en 2011 et de se fixer un objectif de 26,1 % en 2017. Durant cette période, les rentrées fiscales n'ont pas baissé. Au contraire, elles sont passées de 3,4 % à 3,7 % du PIB ! En effet, en matière fiscale, les taux les plus faibles donnent souvent les recettes les plus fortes et c'est le cas de l'IS (OCDE, 2014) :

|  | TAUX D'IS | RENTÉE FISCALE<br>(EN % DU PIB) |
|--|-----------|---------------------------------|
|  <b>NORVÈGE</b>         | 25 %      | 7,1 %                           |
|  <b>LUXEMBOURG</b>      | 29,2 %    | 4,3 %                           |
|  <b>GRANDE-BRETAGNE</b> | 20 %      | 2,4 %                           |
|  <b>BELGIQUE</b>        | 33,9 %    | 3,1 %                           |
|  <b>IRLANDE</b>         | 12,5 %    | 2,4 %                           |
|  <b>CANADA</b>          | 26,7 %    | 3 %                             |
|  <b>FRANCE</b>          | 34,4 %    | 2 %                             |

## SUPPRIMER L'ISF



La France est le seul des grands pays développés à avoir conservé l'ISF. Dans le cadre de la convergence fiscale, il serait donc opportun de le supprimer.

Cet impôt qui constitue une redoutable arme de destruction massive pour notre économie et une terrible «Incitation à Sortir de France». Officiellement, depuis 30 ans, ce sont 2 contri-

buables qui partent chaque jour à l'étranger pour des raisons fiscales et ce sont malheureusement les populations parmi les plus entreprenantes qui s'expatrient.

L'ISF entraînerait ainsi selon l'Institut Montaigne des pertes fiscales cumulées de 16Mds€ et coûterait même deux fois en TVA non perçue ce qu'il rap-

porte, selon l'économiste Patrick Artus... C'est un vrai suicide fiscal. Pire, l'ISF pèse gravement sur notre croissance et nos emplois. Plus de 500 Mds€ de capitaux ont quitté la France à cause de l'ISF selon plusieurs estimations. Pour Nicolas Baverez, «sa responsabilité est donc majeure dans l'euthanasie de nos PME familiales».

PROPOSITIONS



## INSCRIRE dans la Constitution un seuil maximal de prélèvements obligatoires au regard de la moyenne des taux de prélèvements obligatoires des pays européens<sup>1</sup>

1. «Proposition de loi constitutionnelle visant à garantir l'équilibre budgétaire de l'État et à assurer le respect de la règle de platine», déposée le 28 octobre 2013, par M. Frédéric Lefebvre.

La France doit, si elle veut retrouver le chemin de la croissance, impérativement maîtriser ses prélèvements obligatoires,

réduire ses différentiels de compétitivité avec ses voisins européens, réduire son déficit et s'astreindre à résorber progres-

sivement sa dette. C'est l'objectif de cette proposition.

IMPACTS

Une convergence fiscale permettra à nos entreprises d'être aussi compétitives que leurs concurrentes européennes, de freiner le phénomène d'exil fiscal, en supprimant les impôts, taxes et mesures uniques au monde que seul le génie français a su créer...

Elle a aussi pour objectif de revenir à des taux d'imposition moyen et d'éviter une fiscalité excessive, tout à la fois injuste et inefficace. Car avec un tel matraquage fiscal subi depuis 2012, l'économie française risque l'asphyxie.

Alors que «trop d'impôts tue l'impôt», comme l'a montré l'économiste Arthur Laffer, les Français attendent désormais une fiscalité modérée alignée sur la moyenne européenne.







PROPOSITIONS

# 04

## SUPPRIMER LA TAXE SUR LES PLUS-VALUES DE CESSIONS MOBILIÈRES

« Personne ne peut avoir envie d'investir dans un pays qui lui prend les deux tiers de ce qu'il gagne, c'est du suicide fiscal ! »

Jacques Attali, octobre 2012.

| TAUX MAXIMUM D'IMPOSITION DES PLUS-VALUES DE CESSIONS MOBILIÈRES                    |                        |       |
|---|------------------------|-------|
|    | <b>FRANCE</b>          | 64,5% |
|    | <b>ALLEMAGNE</b>       | 26%   |
|    | <b>GRANDE-BRETAGNE</b> | 28%   |
|  | <b>BELGIQUE</b>        | 16,5% |
|  | <b>LUXEMBOURG</b>      | 0%    |
|  | <b>SUISSE</b>          | 0%    |

### CONTEXTE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les plus-values mobilières sont intégrées dans le revenu global et soumises au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Son taux d'imposition peut ainsi s'élever jusqu'à près de 65% en France, contre seulement 28% en Grande-Bretagne, 26% en Allemagne, voire 0% en Belgique, en Suisse ou au Luxembourg !

Cette mesure, qui avait déclenché le vaste mouvement de contestation des « Pigeons », a provoqué un effondrement des opérations en 2013 et, mécaniquement, une chute des recettes fiscales que l'État trop optimiste attendait en 2014...

Des données de Bercy montrent ainsi que les plus-values tirées de cessions de valeurs mobilières (actions et titres de dette) ont diminué de près de 50% en 2013, première année d'application du nouveau régime fiscal, avec pour

conséquence immédiate une baisse des recettes de l'impôt sur le revenu de près de 2 milliards d'euros.

Le taux d'imposition des plus-values mobilières a dépassé le fameux « pic » de la courbe de Laffer, à partir duquel une augmentation de taux réduit les recettes fiscales.

Ce désengagement des Français vis-à-vis des valeurs mobilières est grave tant il peut avoir des conséquences dramatiques pour notre économie. Tout d'abord, en renforçant l'influence des investisseurs étrangers dans les capitalisations françaises, augmentant de surcroît les risques de délocalisations. Mais aussi en privant nos start-up françaises à fort potentiel de précieux capitaux pour les aider à se développer, innover et embaucher.

Au lieu de faire fuir nos fortunes nationales, renforçons les capitalistes français pour investir dans nos entreprises françaises, plutôt que de les brader à des fonds étrangers.

Loin d'être « juste », cette réforme a touché principalement les ménages les plus pauvres. Comme l'explique un rapport du Ministère des Finances, « les ménages du premier décile ont vu leurs plus-values de cession diminuer de plus de 60% » tandis que « ce sont les ménages les plus aisés, ceux du dixième décile, pour qui elles ont diminué le moins (à 43%) ».

Cette sur-fiscalité sur les plus-values a finalement incité les Français à adopter un comportement attentiste, limitant ainsi fortement leur activité de financement de notre économie.



**Porter l'imposition sur les plus-values en cas de cession mobilière à 0% (après 3 ans de détention), auquel s'ajouteront les 15,5% de prélèvements sociaux, pour créer un vrai choc de confiance et RELANCER L'INVESTISSEMENT productif en France**

Cette réforme enverrait un signal fort à nos entrepreneurs, augmenterait considérablement notre attractivité et constituerait l'une des mesures turbo les plus puissantes pour doper notre croissance.

Selon l'IREF, bien que la suppression de l'imposition des plus-values mobilières entraînerait une perte de près d'1Md€ pour l'État, elle représente en contrepartie un gain net pour notre économie.

Elle inciterait notamment les Français à se tourner à nouveau vers l'acquisition et la vente de valeurs mobilières. Le montant des plus-values de cessions pourrait augmenter de 3 Mds€ et retrouver son niveau d'avant réforme, soit 6,3 Mds€.

Cette manne serait alors directement réinjectée dans notre économie, soit sous forme d'investissements productifs, soit de consommation directe. Dans les deux cas, il s'agirait d'un gain net pour le pays de plus de 2 Mds€.



Franklin D. Roosevelt

À l'instar des mesures socialistes contre le capital, cette politique anti plus-values avait déjà été menée par Franklin D. Roosevelt pendant la récession de 1937-1938.

Le taux était alors 12,5% et fut porté par paliers après 1934 à 63% pour les plus-values réalisées avant deux ans.

En 12 mois, l'indice Dow Jones chuta alors de 41%. Et l'investissement dans les entreprises s'effondra de plus d'un quart.

C'est sous la colère populaire et devant la récession, que le Congrès désavoua ensuite Roosevelt et réduisit les prélèvements sur les plus-values à 15%. Le Président américain n'opposa alors pas de veto et le Dow Jones remonta de 111 en avril à 152,3 en novembre. La récession stoppa le mois suivant et la croissance économique repartit avec des taux de 8% en 1939 et 8,8% en 1940.



# 05

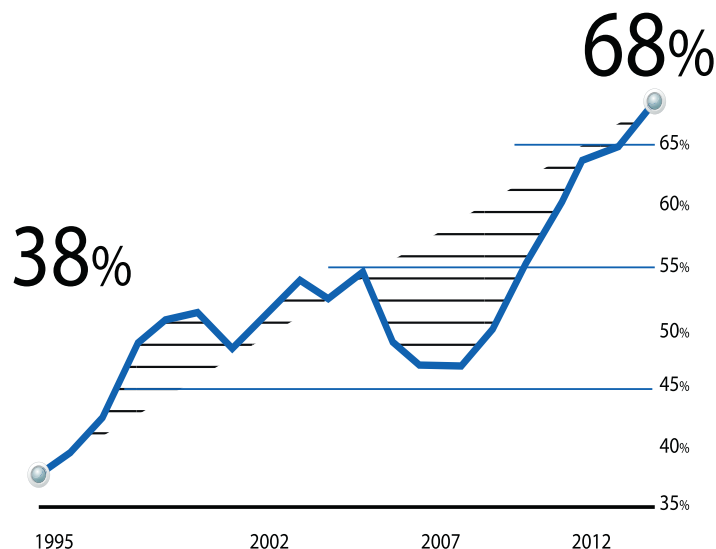
## INSTAURER UNE FISCALITÉ SUR LE CAPITAL ATTRACTIVE ET PRO-EMPLOI

« Notre fiscalité sur le capital s'est éloignée des normes européennes, handicape notre compétitivité et contribue à la panne de l'investissement et à la hausse du chômage »

Michel Didier, président de COE-REXECODE

### Une tendance nettement à la hausse

IMPÔT SUR LE CAPITAL DES MÉNAGES FRANÇAIS RAPPORTÉ AU TOTAL DES REVENUS DU CAPITAL DES MÉNAGES (%)



#### CONTEXTE

Une multitude de niches fiscales, des taux d'imposition confiscatoires, un système injuste qui encourage la rente au détriment de l'investissement productif et contribue à freiner la croissance économique... Tels sont les travers de la fiscalité du capital que dénonce une étude récente de l'Institut COE-REXECODE<sup>1</sup>.

Malgré l'importance du capital pour le développement de nos entreprises, la France est devenue la championne du monde de la fiscalité du capital... Cette dernière est ainsi passée de 7,3% du PIB en 1995 à 10% en 2014, soit l'un des niveaux les plus élevés au sein des grands pays européens.

#### La taxation des revenus du patrimoine

**1.** Rapport du COE-REXECODE intitulé « L'impôt sur le capital au XXI<sup>e</sup> siècle – Une coûteuse singularité française », février 2016.

a augmenté de 70% en 20 ans! Elle dépasse aujourd'hui le seuil des 65% contre seulement 38% en 1995, selon les calculs de COE-REXECODE.

Cette sur-taxation est grave: elle mine notre économie, assèche le carburant de nos investissements et freine les créations d'emplois<sup>2</sup>.

Car en réalité, « aucune croissance durable n'est possible sans une fiscalité compétitive sur le capital productif »<sup>3</sup>. La mise en œuvre du slogan « taxer le capital comme le travail », parachevée par les socialistes, a ainsi été une profonde

**2.** Selon l'Insee, l'investissement a baissé de 2% en valeur dans l'industrie manufacturière en 2015.

**3.** « Unir pour agir: un programme pour la croissance », Alain Madelin, Fondapol, mai 2015

erreur économique<sup>4</sup>. Le capital n'est qu'un revenu du travail épargné qui a déjà supporté l'impôt et qui va en payer encore bien d'autres lorsqu'il est investi dans une activité économique.

Afin de relancer la croissance et stopper cette machine infernale à exporter les riches, les investisseurs et les talents, il convient de baisser fortement notre fiscalité sur le capital, véritable matière première de l'investissement et de l'emploi.

**4.** « Les revenus du capital seront imposés comme ceux du travail », François Hollande, engagement 14 de campagne, janvier 2012

✓ **Mettre en place un PRÉLÈVEMENT UNIQUE FORFAITAIRE de 30% (incorporant les charges sociales) sur tous les revenus du capital**

✓ **Supprimer les nombreuses niches fiscales devenues inutiles**

✓ **CRÉATION D'UNE FRANCHISE D'IMPOSITION d'au moins 500€ des premiers revenus du capital, qui seraient exonérés de tout prélèvement**

✓ **Diminution des droits de donation par rapport aux droits de succession pour ACCÉLÉRER LA TRANSMISSION du patrimoine aux jeunes générations<sup>1</sup>**

1. Ces 4 premières propositions sont issues du rapport du COE-REXECODE, intitulé « L'impôt sur le capital au XXI<sup>e</sup> siècle – Une coûteuse singularité française », publié en février 2016.

## « La flat tax sur les revenus du capital, une pratique répandue en Europe »

La taxation à taux unique des revenus du capital est pratiquée dans beaucoup de pays européens. C'est notamment le cas des pays du Nord qui l'ont pratiquée les premiers, à la suite du Danemark en 1987. La Suède a ainsi mis en place en 1991 une taxation des revenus du capital sous forme de retenue à la source de 30%. Les Pays Bas et l'Allemagne s'en sont ensuite inspirés.

En tout état de cause, l'idée de taxer non pas les revenus du capital, mais la simple détention de celui-ci (l'ISF, en France) a été abandonnée par la plupart des pays.

Une telle simplification redonnerait de la visibilité et de la stabilité à la fiscalité tout en suscitant des anticipations beaucoup plus favorables de la part des investisseurs.

Elle rapprocherait également notre fiscalité du capital de la moyenne européenne, pour renforcer nos investissements productifs, mettre fin à l'exil des talents et considérablement améliorer notre attractivité.

Ces réformes libéreraient l'investissement, participeraient à mieux maîtriser les inégalités et stimuleraient durablement la croissance française afin d'en faire un véritable levier pour l'emploi.

Pour doper notre croissance et inciter les épargnants à investir dans nos entreprises, le capital doit être encouragé et le talent récompensé. C'est pourquoi, nous devons avoir une fiscalité compétitive et non punitive, une « fiscalité normale » résolument pro-croissance qui attire le capital plutôt qu'elle ne le fasse fuir, et qui soit plus légère, plus simple et plus compréhensible.

Selon une estimation prudente, on peut en attendre l'augmentation d'1 point de PIB sur 5 ans<sup>1</sup> et la création progressive de 300 000 emplois supplémentaires<sup>2</sup>.

La diminution sensible des droits de donation par rapport aux droits de succession permettrait de faire davantage circuler le patrimoine vers les jeunes générations et de leur permettre de réaliser leurs projets plus tôt dans la vie.

1. Estimations de l'IREF concernant uniquement la « flat tax » de 30% sur les revenus du capital.

2. Estimations du COE-REXECODE concernant seulement la « flat tax ».

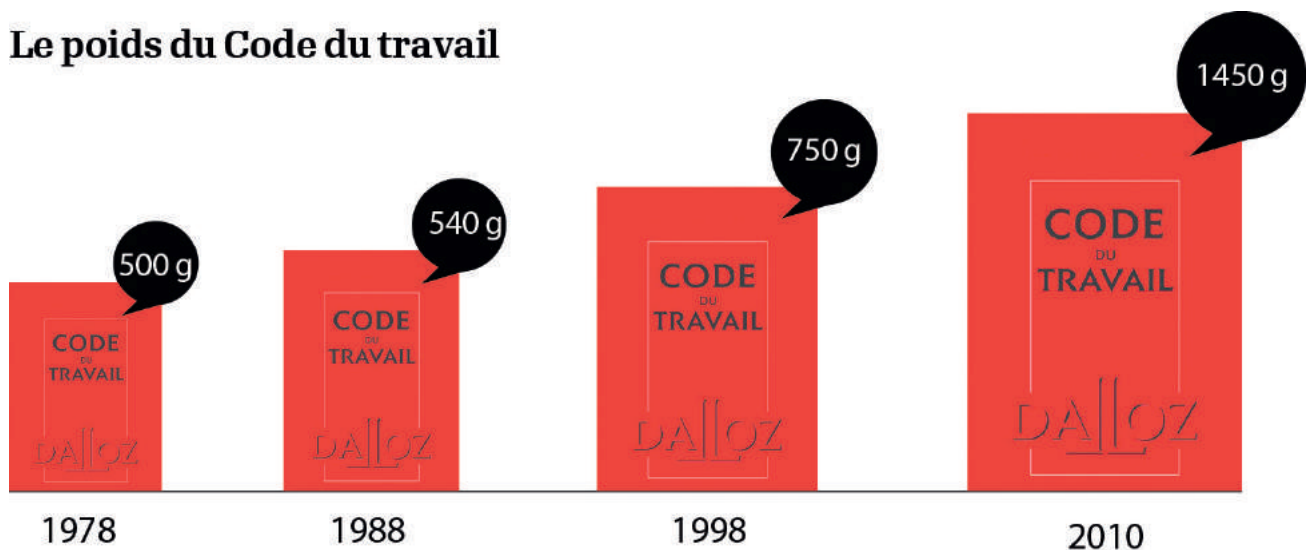
# 06

## ADAPTER NOTRE CODE DU TRAVAIL À LA FLEXISÉCURITÉ

« *Développé sous l'ère industrielle,  
notre droit social est devenu désuet !* »

*Jean-Marc Daniel, professeur à l'ESCP Europe.*

### Le poids du Code du travail



#### CONTEXTE

Que ce soit la parution du livre de Robert Badinter et d'Antoine Lyon-Caen ou la sortie des rapports Combrexelle, de l'Institut Montaigne, de Terra Nova ou de la Fondation Jean-Jaurès, toutes les propositions aboutissent à une indispensable modernisation de notre code du travail.

A cause de sa complexité, ce dernier est en effet devenu un code du chômage, qui constitue un redoutable frein au développement de nos entreprises.

L'inflation normative est telle que le chef d'entreprise est confronté à une instabilité juridique permanente qui ne cesse d'ailleurs d'accroître la fracture entre les

petites et les grandes entreprises. Notre code du travail est devenu incompréhensible pour la plupart de nos TPE-PME, qui ne dispose pas des moyens financiers suffisants pour analyser la cascade de textes législatifs et réglementaires.

Nos entrepreneurs ont peur d'embaucher.

« 85 % des Français pensent que le code du travail est trop complexe »

sondage OpinionWay, janvier 2016

A force de trop vouloir protéger ceux qui sont dans l'emploi, les 3600 pages de notre code du travail, contre seulement 800 en Allemagne et 70 en Suisse, sont donc devenues une machine à exclure qui laisse à la porte du marché du travail des pans entiers de la population.

C'est pourquoi, il est urgent de passer d'un code du travail punitif à un code du travail facilitateur, un code pour l'emploi qui fasse confiance aux entreprises, qui réconcilie les employeurs avec leur droit du travail et qui redonne la parole aux salariés.

## Rendre le pouvoir aux salariés grâce au RÉFÉRENDUM D'ENTREPRISE

### ✓ Créer un nouveau code du travail applicable dans les entreprises où un accord aura été trouvé entre dirigeants et salariés<sup>1</sup>

Plutôt que d'essayer de réformer le code du travail existant, chantier titanesque avec des chances de succès limitées, il est préférable d'écrire un nouveau code du travail, qui cohabiterait avec l'ancien, utilisé sur une base volontaire par toute société ayant conclu un accord d'entreprise.

Ce nouveau code du travail donnerait la primauté aux accords d'entreprise et se contenterait de fixer un cadre minimum, garant de l'ordre public social (durée de travail journalière et hebdomadaire maximum, droits au repos, congés payés, interdictions de pratiques discriminatoires), en reprenant notamment les règles en vigueur au niveau de l'Union européenne.

Les accords d'entreprise seraient, quant à eux, validés par accord majoritaire des syndicats ou par référendum au sein de l'entreprise. 82 % des Français y sont d'ailleurs favorables<sup>2</sup>. Ces référendums concerneraient notamment la représentation du personnel, l'organisation et la durée du travail, la gestion de l'emploi et des compétences, la rémunération, les congés ou encore la qualité de vie au travail.

1. Proposition notamment défendue dans la contribution d'Hervé Mariton à la convention Les Républicains du 30/09/2015, intitulée « 13 propositions concrètes pour réformer le code du travail ».

2. Sondage OpinionWay, janvier 2016.

### ✓ Libéraliser le temps de travail en mettant fin aux 35 heures

Ce recours au référendum d'entreprise constituerait un puissant levier pour faire évoluer la donne sur le temps de travail, figée depuis les lois Aubry aux 35 heures<sup>3</sup>.

Il mettrait fin à cette approche dirigiste et verticale qui impose un temps de travail figé sans tenir compte des disparités du tissu entrepreneurial français. Tout en restant en-deçà du plafond européen de 48 heures hebdomadaires, une entreprise pourrait donc choisir librement le temps de travail le plus adapté à son activité, en soumettant sa nouvelle organisation au vote de ses salariés par référendum. Jusqu'à présent, l'État avait une approche coercitive, c'est désormais la liberté qui doit primer<sup>4</sup>.

3. Résultat, la France souffre d'un déficit de durée du temps de travail par rapport à ses concurrents : selon Eurostat, les Français salariés à temps plein travaillent 40,7 heures par semaine, contre 41,5 pour la moyenne européenne, 41,7 pour l'Allemagne et l'Espagne ou encore 42,8 pour le Royaume-Uni.

4. Se référer au rapport de « Génération France », intitulé « du code du travail au code de l'emploi », contribution de Jean-François Copé et Gérard Cherpion, publié le 13 octobre 2015.

## Réformer les dispositions dans le code du travail existant qui nuisent le plus à l'EMPLOI

### ✓ Redéfinir le motif de licenciement économique

Notre important taux de chômage s'explique notamment par les difficultés que rencontrent les chefs d'entreprise à ajuster leurs effectifs en cas de difficultés économiques. Pour atténuer la peur d'embaucher, il convient de déclarer valide le licenciement économique dès lors que l'entreprise traverse un « trou d'air » dans son chiffre d'affaires susceptible de remettre en cause sa solvabilité. Le critère de motivation d'un licenciement serait ainsi modifié en passant d'une « cause réelle et sérieuse » à une « cause réelle ».

### ✓ Plafonner les indemnités prud'homales

Cette mesure faciliterait les embauches rendues anxiogènes par la perspective de devoir affronter, en cas de conflit, un recours juridictionnel qui peut s'avérer incertain, humiliant et coûteux pour les employeurs, notamment dans les TPE-PME.



## Miser sur la PARTICIPATION et l'ACTIONNARIAT SALARIÉ

### Ouvrir la participation pour tous dès le 2<sup>e</sup> salarié

Si le mécanisme de participation est aujourd'hui une obligation pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés, rien n'est cependant prévu pour les plus petites sauf si l'entreprise en prend l'initiative. C'est pourquoi, il conviendrait que toute entreprise soit tenue, dès le 2<sup>e</sup> salarié, de mettre en place un mécanisme d'intéressement ou de participation, à condition qu'elle réalise un bénéfice.

Pour favoriser la participation et l'actionnariat salarié, la contribution patronale lors des attributions d'actions gratuites et de stock options serait également supprimée (10% en 2010 puis monté jusqu'à 30% avant de redescendre à 20% aujourd'hui), tout comme le forfait social payé par l'entreprise sur l'épargne salariale.

Il s'agit en effet d'encourager la participation des travailleurs aux fruits du travail de leur entreprise. C'était d'ailleurs la grande ambition du Général de Gaulle, pour mettre fin

aux affrontements stériles entre le capital et le travail.

Selon le Centre d'analyse stratégique (CAS), les entreprises qui ont mis en place l'actionnariat salarié ont une performance sociale supérieure à celles qui ne l'ont pas fait de 52%. Une étude de l'université Rutgers montre même que les sociétés proposant des plans d'actionnariat à leurs salariés améliorent de 2% la croissance de leur chiffre d'affaires et de l'emploi par rapport aux autres sociétés!

## S'ADAPTER aux évolutions du monde

### ✓ Libérer le travail indépendant en précisant par la loi ce qui le différencie du salariat

«Face à l'«ubérisation» de l'emploi, repensons notre Code du travail», appelle de ses vœux Jean Tirole. Avec le développement du télétravailleur, de l'autoentrepreneur, du travailleur indépendant ou du free-lance, notre code du travail risque d'être à son tour «uberisé» avec une partie de l'activité qui finisse par s'organiser en dehors de lui. C'est pourquoi, il convient de modifier la notion de «salariat déguisé» en limitant le risque de requalification d'une prestation de service en contrat de travail.

### ✓ Renforcer la protection des indépendants pour s'adapter à la remise en cause du salariat

### ✓ Mettre en place une protection sociale moderne qui protège les personnes et non plus les statuts (salariés, indépendants)

### ✓ Faciliter et promouvoir le télétravail pour concilier flexibilité des entreprises et qualité de vie des salariés

La Loi El Khomri fut malheureusement le symbole de tous les renoncements. Notre pays compte plus de 6 millions de chômeurs et nos entreprises rechignent à embaucher à cause d'une législation étouffante qui les en dissuade. Quant à nos jeunes générations, elles restent aux portes d'un marché du travail sur-protecteur pour les salariés en place mais inaccessible pour ceux qui veulent y entrer... C'est pourquoi, nos 2 millions de jeunes qui ne sont ni au Collège, ni en formation ni au travail ne sont pas place de la République, parmi les prétendus «indignés», mais pointent à Pôle Emploi en attendant des actes forts pour libérer, enfin, le travail!

Le recours aux référendums d'entreprise insufflera un vent de liberté dans le code du travail, permettra de contourner le manque de représentativité des organisations syndicales, comme l'ont montré le récent blocage

de l'accord des 39 heures chez Smart ou du forfait jours pour les cadres d'EDF.

Comme ses voisins, la France ne doit plus avoir peur de mener les réformes courageuses mises en place à l'étranger. En Suisse, il n'y a ni code du travail, ni indemnité de licenciement, ni SMIC, ni 35h... Et pourtant, la paix sociale y règne. Tout est négocié au plus proche du terrain dans les branches ou les entreprises.

La «flexisécurité» danoise a ainsi permis de diviser par 2 le chômage en 20 ans. Les réformes menées depuis 2012 en Espagne, avec comme mesures phares, l'assouplissement des conditions de licenciement ou encore la possibilité pour les entreprises en difficulté de modifier l'organisation du temps de travail, ont eu des résultats très positifs avec 3,2% de croissance en 2015, un taux de chômage qui est tombé de

25% à 20,5% début 2016 et la création de 525 000 emplois l'an dernier. Du jamais vu depuis 2006!

Quant au «Jobs Act» du gouvernement italien de Matteo Renzi avec la mise en place d'un contrat à garanties croissantes en fonction de l'ancienneté, il a aussi permis la signature de 700 000 nouveaux contrats et la baisse du taux de chômage de 12,5% en 2014 à 11,5% en 2015!

Sans oublier les lois Hartz du gouvernement de Gerhard Schröder («mini-jobs», baisse des cotisations patronales, facilitation des licenciements pour les PME, réforme des agences pour l'emploi...) qui ont transformé «l'homme malade de l'Europe» en locomotive économique de notre continent, avec un taux de chômage de moins de 5% aujourd'hui contre 12% au début des années 2000!

**« Le coût moyen d'un apprenti pour les finances publiques est de 8 300 € en France contre 12 750 € pour un emploi aidé dans le secteur non marchand, alors même que le taux d'insertion dans l'emploi est de 65 % pour les apprentis, contre 36 % pour les jeunes en emplois aidés... »**

*« L'apprentissage, un vaccin contre le chômage des jeunes », Bertrand Martinot, mai 2015.*



Avec près de 6,4 millions de chômeurs toutes catégories, jamais notre pays n'a connu une crise économique et sociale d'une telle ampleur.

Si notre taux de chômage atteint 10,2% de la population active, contre une moyenne de 8,9% en Union européenne et seulement 5% au Royaume-Uni ou 4,3% en Allemagne, il monte même à 23% en intégrant toutes les catégories.

C'est pourquoi, l'hexagone a aujourd'hui besoin de mesures audacieuses afin d'inverser durablement la courbe du chômage. Le dispositif « zéro charge » pour les TPE qui embaucheraient un chômeur supplémentaire ou l'activation des dépenses passives du chômage en font notamment parties.

Mais la priorité pour l'emploi doit également être menée en faveur des jeunes à l'heure où 25% d'entre eux sont au chômage, contre moins de 8% en Allemagne.

Un résultat qui est d'autant plus inquiétant que 17% des jeunes Français de 15 à 25 ans ne sont ni à l'école, ni en formation, ni en emploi, soit trois fois plus qu'en Allemagne, malgré le déploiement des « emplois d'avenir », essentiellement à destination du secteur non marchand. Ces emplois qui n'ont d'avenir que le nom, coûtent cher et ne procurent aucune garantie d'insertion durable.

Ce constat alarmant s'explique notamment par la différence du nombre d'apprentis et d'alternants : 528 000 en France (6,2% des 16-25 ans), contre 1,5 million (16,8%) outre-Rhin.

Alors que l'apprentissage est l'une des pistes les plus sûres pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes auxquels il apporte un métier, des compétences et un savoir-être dans l'entreprise, le nombre d'entrée en apprentissage ne cesse de reculer en France. Il a ainsi baissé de 8% en 2013 et de 3,2% en 2014... C'est pourquoi, le système d'apprentissage allemand gagnerait à être transposé en France.

## RECRECUTER un chômeur

✓ **Supprimer totalement les charges, pendant 5 ans, sur l'emploi supplémentaire créé dans les entreprises de moins de 9 salariés, à condition de recruter un chômeur et à effectif égal dans l'entreprise<sup>1</sup>**

✓ **Affecter l'allocation chômage au service de l'emploi<sup>2</sup>**

1. Voir le rapport du mouvement ETHIC, « Mesures d'urgence pour le prochain Président de la République ». Pour éviter l'effet d'aubaine, il n'y aurait pas de licenciement dans les 6 mois précédant la nouvelle embauche et il faudrait réintroduire progressivement les charges à l'issue de la période d'exonération pour éviter un effet couperet.

2. Proposition du think-tank « France Défis ».

## Miser sur l'APPRENTISSAGE

✓ **Développer une filière de pré-apprentissage au sein du collège, avec un enseignement général allégé, des cours de rattrapage personnalisés, des enseignements professionnalisant et des stages de découverte des métiers<sup>1</sup>**

✓ **Basculer l'enseignement secondaire professionnel scolaire vers l'apprentissage, les lycées professionnels devenant progressivement des CFA<sup>1</sup>**

✓ **Alléger les contraintes juridiques pesant sur les entreprises et regrouper les aides à l'embauche d'apprentis au sein d'un « forfait apprentissage » unique, prenant la forme d'un crédit d'impôt, avec un système de bonus-malus renforcé<sup>1</sup>**

✓ **Autoriser les entreprises à créer leurs propres écoles d'apprentissage, en leur permettant de se grouper pour utiliser le montant de leur taxe d'apprentissage en termes de financement**

1. Ces propositions sont issues du rapport de l'Institut Montaigne et du METI, intitulé « L'apprentissage, un vaccin contre le chômage des jeunes », Bertrand Martinot, mai 2015.

Les entreprises de moins de 9 salariés représentent plus de 3,2 millions, soit plus de 94% du nombre total d'entreprises dans notre pays. Elles constituent un réservoir d'emplois sans pareil pour notre pays. Si chacune d'entre elles pouvait recruter une personne de plus, en gardant à l'esprit qu'un salarié non chargé coûte toujours moins cher à la collectivité qu'un chômeur, l'ampleur du phénomène serait sans précédent.

L'étude des économistes Pierre Cahuc et Stéphane Carcillo, que l'Institut Montaigne a publiée en mars 2014, montre par exemple que le dispositif « zéro charge » (exonérations de cotisations patronales pour toute embauche d'un salarié rémunéré en dessous de 1,6 fois le smic pour les entreprises de

moins de 10 salariés), mis en œuvre par Nicolas Sarkozy entre décembre 2008 et décembre 2009, a eu un impact important et rapide sur le front de l'emploi.

Selon eux, « une diminution de 1% du coût du travail a entraîné un accroissement de 2% de l'emploi au bout d'un an » avec le coût net d'un emploi créé grâce à ce dispositif qui avoisine zéro pour les finances publiques. Une mesure annulant complètement les charges patronales au niveau du SMIC pourrait ainsi créer jusqu'à 800 000 emplois.

La deuxième mesure consiste à transférer une partie de l'allocation chômage qu'aurait touchée le salarié en recherche d'emploi à toute entreprise qui l'embaucherait en CDI, pour une durée de transfert n'ex-

cédant pas 6 mois de la période d'indemnisation restant à courir.

Cette proposition permettrait le retour à l'emploi et diminuerait le coût du chômage pour Pôle Emploi. Afin de bénéficier davantage aux jeunes et aux seniors, les taux de transferts leur seraient plus favorables.

Enfin, en matière d'apprentissage, il faut s'inspirer du modèle allemand, en accordant la possibilité aux entreprises de gérer directement les filières d'apprentissage plutôt que de les taxer pour financer des centres de formation des apprentis qui ne sont pas forcément en adéquation avec leurs besoins. C'est l'emploi des jeunes et l'avenir de notre pays qui en dépendent.

# METTRE EN PLACE UN CONTRAT DE TRAVAIL UNIQUE, SIMPLE ET FLEXIBLE

« *La France est le pays où la transition d'un contrat temporaire vers un constat stable est la plus faible d'Europe* »

Jean Tirole, Prix Nobel d'économie.

## CONTEXTE

La rigidité du marché du travail français explique en grande partie le peu d'entrain des chefs d'entreprise au moment d'embaucher.

Si l'hexagone compte 38 formes de contrats de travail différents, le CDI est quant-à-lui jugé trop rigide, spécifiquement en période d'incertitude économique. Il est ainsi amplement contourné par les CDD et l'intérim. La crainte de ne pas pouvoir se séparer d'un collaborateur, pour s'adapter à la conjoncture

économique, limite en effet fortement la création d'emploi.

C'est pourquoi, il existe aujourd'hui deux France, celle des salariés en CDI et celle de ceux qui enchaînent les emplois précaires. La rigidité de son marché du travail rend la France, le pays de l'OCDE avec la plus forte proportion de jeunes en contrats à durée déterminée (plus de 26 % des jeunes de moins de 25 ans sont en CDD). Et en incluant l'intérim, ce sont même 90 % des embauches totales qui

se font en CDD. Cette tendance n'a cessé de s'accroître puisque ce ratio n'était que de 75 % en 1999<sup>1</sup>. « Le fait que les entreprises recourent abondamment aux CDD, que ni elles ni leurs salariés n'apprécient, est grandement révélateur du coût implicite que la législation actuelle sur les CDI impose à la société française », note ainsi Jean Tirole, notre Prix Nobel d'économie.

1. « Économie du bien commun », Jean Tirole, éditions PUF, 2016.



## SUPPRIMER tous les contrats de travail pour ne garder qu'un CONTRAT DE TRAVAIL UNIQUE à droits progressifs, fusionnant CDI et CDD<sup>1</sup>

1. Proposition soutenue par de nombreux think-tanks parmi lesquels l'Institut Montaigne, Fondapol et le mouvement ETHIC

## PROPOSITIONS

## IMPACTS

L'idée est de créer un nouveau contrat de travail, sans référence de durée, fusionnant CDI et CDD. GEEA suggère cependant de maintenir des contrats spécifiques pour les saisonniers et les intérimaires.

Le salarié serait ainsi embauché pour un poste, une mission, un objectif ou une fonction et les motifs de rupture seraient, comme pour un CDI actuellement, une faute du salarié ou la fin de l'activité à laquelle il était affecté. Préavis et indemnités de licenciements seraient proportionnels à la durée passée au sein de l'entreprise.

Cette proposition fluidifierait considé-

ablement le marché du travail en incitant les entreprises à embaucher, alors qu'elles n'osent pas aujourd'hui le faire car les complications qui suivent les licenciements sont parfois réhabilitaires.

Ce nouveau contrat serait aussi un moyen de lutter contre la précarisation de l'emploi, en mettant fin à ce système dual qui oppose entre eux deux catégories de salariés. De même, il résoudrait le problème de la difficile insertion des jeunes dans le marché du travail.

Cette mesure mettrait fin à l'exclusion sociale dont sont victimes les salariés en CDD, notamment avec des difficultés d'ac-

cès au logement et au crédit. Elle simplifierait le travail des ressources humaines, notamment dans les TPE et les PME, qui font aujourd'hui face à un droit du travail des CDD extrêmement complexe.

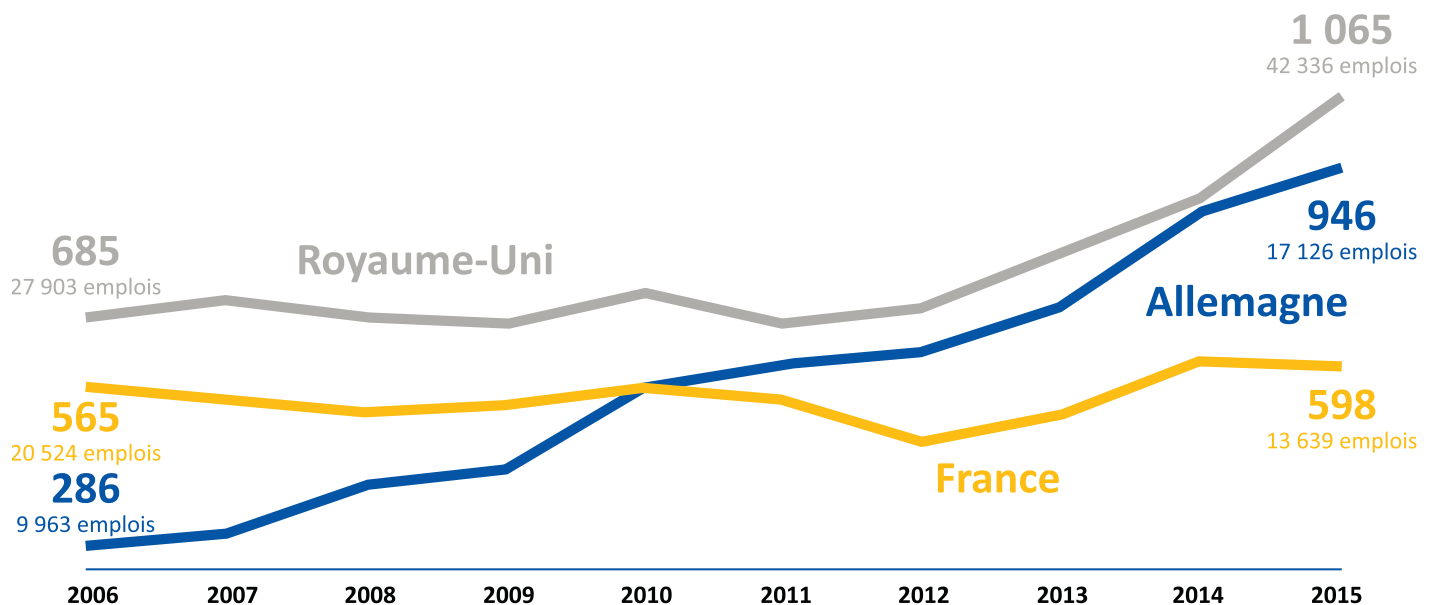
Jean Tirole a également plaidé pour l'instauration d'un tel contrat de travail. Pour notre Prix Nobel, ce contrat « ne serait plus soumis au contrôle de juges et l'entreprise serait responsabilisée par un système de bonus-malus ». Un concept qui consisterait, selon lui, « à protéger le salarié plutôt que l'emploi, grâce à la formation et l'assurance-chômage » et qui permettrait d'« en finir avec un marché du travail à double vitesse ».

# 09

## INSCRIRE DANS LA CONSTITUTION L'INTERDICTION DE LA RÉTROACTIVITÉ DES LOIS FISCALES

« *Le nombre de projets d'investissements étrangers en France a baissé de 2 % l'année dernière, contre une hausse de 9 % en Allemagne et 20 % au Royaume-Uni...* » *European Investment Monitor, EY, 2016.*

Évolution comparée du nombre de projets d'investissements étrangers



Source Global Investment Monitor, EY, 2016

### CONTEXTE

Les deux universitaires Charles Aubry (1803-1883) et Charles Rau (1803-1877) enseignaient au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle que « l'intérêt social exige que l'autorité de la loi et la confiance qu'elle doit inspirer aux citoyens ne soient pas ébranlés par la crainte qu'un changement de législation ne vienne anéantir ou modifier les droits antérieurement acquis ».

Cette citation garde tout son sens aujourd'hui. Afin d'attirer les créateurs de richesse, dans cet espace mondialisé, les pays ont pour mission de garantir une certaine stabilité politique et fiscale.

Même si l'article 2 du code civil prévoit que « la loi ne dispose que pour l'avenir, elle n'a point d'effet rétroactif », ce principe ne vaut malheureusement pas pour les lois fiscales dont le gouvernement se sert allègrement, créant ainsi une insécurité juridique permanente.

En bouleversant les fondements des calculs microéconomiques sur lesquels sont fondées les décisions d'investissement, d'emploi et de production, la rétroactivité des lois fiscales nuit à la sécurité juridique des contribuables, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises, ainsi qu'à la confiance que ces

derniers peuvent légitimement avoir dans la parole de l'État. Les limites prévues aujourd'hui par la jurisprudence du conseil constitutionnel ou la Charte, non contraignante, mise en place par Bercy en 2014, sont insuffisantes.

C'est pourquoi, la rétroactivité fiscale doit être étroitement encadrée par le texte fondateur de notre République. C'est l'attractivité fiscale française qui en dépend.



## Inscrire dans la Constitution le principe de NON RÉTROACTIVITÉ des lois fiscales<sup>1</sup>

1. « Proposition de loi constitutionnelle tendant à encadrer la rétroactivité des lois fiscales », déposée par Olivier Dassault et plusieurs membres de GEEA le 19 décembre 2012.



Cette non-rétroactivité fiscale, à valeur constitutionnelle, serait un gage très appréciable dans l'instauration d'un climat de confiance en direction des entreprises étrangères susceptibles d'investir en France.

En pleine guerre mondiale économique, nous avons besoin d'attirer les entreprises, les cerveaux, les investissements et les jeunes.

C'est d'autant plus une urgence qu'un rapport du cabinet EY vient de montrer le violent décrochage que la France subit par rapport au Royaume-Uni et à l'Allemagne en matière d'attractivité auprès des grands décideurs internationaux.

Alors que « la tendance est très dynamique en Europe avec une augmentation de 14 % du nombre de projets d'investissements étrangers par rapport à l'année précédente, créant 17 % d'emplois supplémentaires, la France est le seul des quinze grands pays européens à ne pas suivre cette tendance. La sous-performance est avérée », note ainsi le rapport.

Mais au-delà des entreprises, cette non-rétroactivité est aussi légitime pour le contribuable qui souhaite pouvoir effectuer des choix dans sa vie quotidienne en pleine connaissance de cause et sans être exposé au risque d'un changement rétroactif des règles du jeu.

Une loi constitutionnelle viendra délimiter les cas où le recours à une loi rétroactive est admis, soit parce que l'intérêt général le justifie, soit parce que cette disposition allège le niveau des prélèvements obligatoires.

Les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique ou l'Espagne encadrent déjà de manière très stricte la rétroactivité « juridique » des lois fiscales. Quant à l'Italie ou les Pays-Bas, l'adoption de dispositions fiscales rétroactives défavorables au contribuable est tout simplement interdite. Alors, pourquoi pas en France ?

## « La hausse des impôts a créé un ras-le-bol et étouffé notre économie »

Manuel Valls, mars 2015

CONTEXTE

Jamais les contribuables français n'ont payé autant d'impôts, de taxes ou de cotisations. Entre 2012 et 2017, les sommes versées au fisc ont ainsi augmenté de près de 100Mds€, du jamais vu.

Avec près de 360 taxes et impôts, la France est même devenue la championne du monde de la fiscalité !

Résultat, le ras-le-bol fiscal est à son comble et la rupture du consentement à l'impôt menace. Plus de 80% des Français trouvent d'ailleurs notre système fiscal injuste, inefficace et incompréhensible<sup>1</sup>.

C'est notamment le cas de l'impôt sur le revenu. Ses taux supérieurs sont ainsi devenus confiscatoires, même s'ils sont

1. Sondage « Les Français et les impôts », BVA, 04/2016.

atténués par un système de niches fiscales souvent illisibles qui permettent des optimisations particulièrement complexes. Ce n'est donc pas un hasard si remplir sa feuille d'impôt est aujourd'hui considéré comme « un calvaire » pour 38% des Français, exercice qui donne même, pour 47% d'entre eux, « une violente envie de quitter le pays »!<sup>2</sup>

Fortement concentré sur un nombre limité de hauts revenus, seulement 10% des foyers les plus riches payant 70% de l'IR, l'impôt sur le revenu souffre d'efficacité.

Malgré des taux supérieurs très élevés, le rendement de l'IR est très faible (69Mds€ en 2014), en comparaison par exemple à la CSG, impôt proportionnel qui affiche

2. Sondage OpinionWay, mai 2015.

un taux nettement plus bas de 7,5% et qui rapporte bien davantage (92Mds€ en 2014)! Avec un taux faible et une assiette large, la TVA, les cotisations sociales et la CSG sont d'ailleurs déjà très proches de la philosophie d'une « flat tax ».

Avec la diversification des sources de revenus du fait de l'émergence de l'économie collaborative (Uber, Booking, Airbnb...), la complexité de notre système fiscal le rend obsolète et facilement contournable.

C'est pourquoi, il convient de rendre l'IR plus juste avec l'instauration d'un impôt sur le revenu proportionnel à taux unique.



✓ Remplacer l'actuel impôt sur le revenu par une « FLAT TAX » très simple avec un seul taux normal de 15% et un taux réduit de 2% pour les revenus inférieurs à 8000€/an<sup>1</sup>

1. Proposition d'Hervé Mariton.

PROPOSITIONS

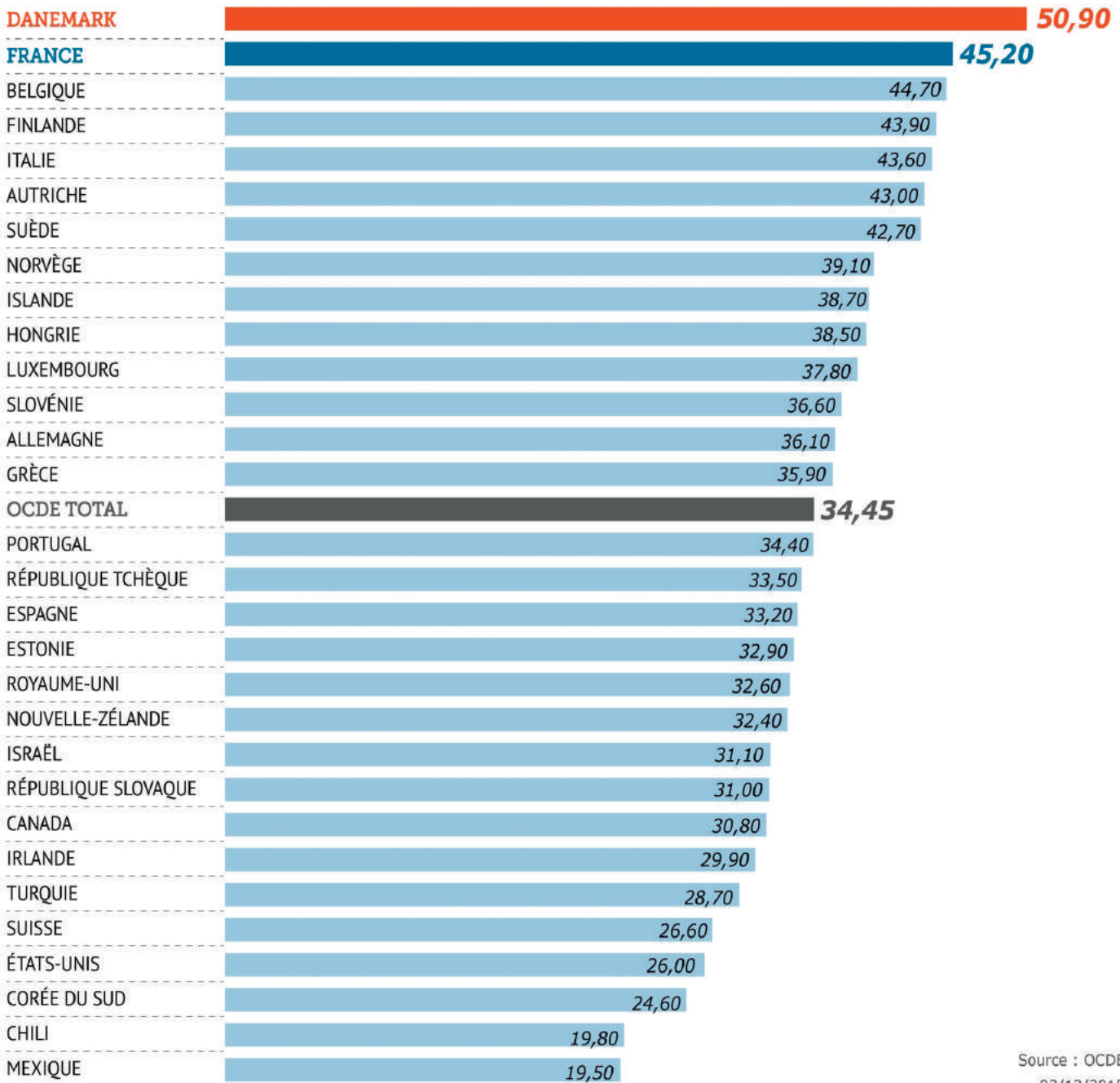


✓ MAINTENIR le système du QUOTIENT FAMILIAL et les déductions des services à la personne dans les revenus soumis à l'impôt

PROPOSITIONS

# Palmarès des pays les plus taxés en 2014 selon l'OCDE

TOTAL DES RECETTES FISCALES, en % du PIB



Source : OCDE  
03/12/2015

Infographie **LE FIGARO**

## IMPACTS

L'instauration d'une «flat tax» représenterait un véritable choc de simplification dans notre économie en constante évolution, favoriserait le prélèvement à la source et limiterait fortement les risques de contournement fiscal. Avec des taux acceptables, les revenus seraient ainsi plus facilement déclarés et les recettes fiscales augmentées.

Les recettes nettes d'une «flat tax» à 2 taux (2% et 15%) s'élèveraient en effet à près de 79Mds€, soit plus que les recettes de l'IR progressif actuel.

Cette réforme redonnerait de la liberté aux contribuables alors que, dans le système actuel avec son maquis de niches fiscales, c'est l'État qui dicte aux citoyens ce qu'ils doivent faire (investir dans l'immobilier, isoler sa maison...).

Dans ce nouveau système, tous les foyers fiscaux seraient redevables de l'impôt sur le revenu. Néanmoins, du fait de la présence d'un taux réduit à 2% pour les personnes les moins aisées, le système resterait progressif. Enfin, l'impôt serait plus simple et moins coûteux à prélever et contrôler.

Plus de rentrées fiscales, moins de fraude et plus de transparence... 24 pays dans le monde ont déjà instauré avec succès la «flat tax».

C'est notamment le cas de nombreux anciens pays communistes comme la Russie (13%), la Bulgarie (10%), la Roumanie (16%) ou encore la Pologne (19%) avec pour conséquence une nette amélioration du climat économique et fiscal... Alors, pourquoi pas nous ?



# 11

## CRÉER UNE ALLOCATION SOCIALE UNIQUE

« 73 % des Français favorables à une allocation sociale unique »

IFOP, juin 2014.

CONTEXTE

RSA, APL, allocations familiales, ARS, prime d'activité, allocation adulte handicapé, APA... Notre système de protection sociale est devenu le plus coûteux du monde avec une explosion des dépenses, une distribution d'aides sociales éparpillées, additionnées et distribuées par des organismes différents, ce qui augmente considérablement les coûts de gestion et les risques de fraudes.

Sans oublier la désincitation à la reprise d'un emploi que la complexité de notre système de protection sociale engendre, et ce malgré l'instauration de la prime d'activité.

Selon l'IFRAP, 2 personnes vivant en couple avec un enfant à charge mais se déclarant pour l'une célibataire et pour l'autre parent isolé, peuvent aujourd'hui cumuler en aides jusqu'à 2142€ par mois sans travailler, quand le même couple pacsé ou marié dont l'un travaille au SMIC cumule au total 1876€ par mois...

C'est donc un impératif : seule une réforme de fond permettrait à notre système social d'éviter la faillite. La création d'une seule aide, versée par une seule entité, plafonnée et imposable, pourrait y parvenir.

Cette allocation sociale unique serait calculée en fonction de la composition du foyer et de ses revenus. Tous les cas de figure seraient calibrés pour casser les effets de seuil.

L'aide serait ainsi plafonnée. Notons que le Royaume-Uni a aussi plafonné son aide sociale unique, le crédit universel, à 2 000 livres mensuel.

Cette aide serait distribuée de manière centralisée au niveau de l'État et versée dans un premier temps par une caisse unique et éventuellement par la suite par Bercy en tant que Crédit d'impôt.

L'allocation familiale serait exclue du dispositif. GEEA préconise que le salaire indirect, au lieu du revenu d'assistance, soit inscrit sur la fiche de paie du salarié<sup>1</sup>.

1. Proposition de Gérard Cherpion, député des Vosges.

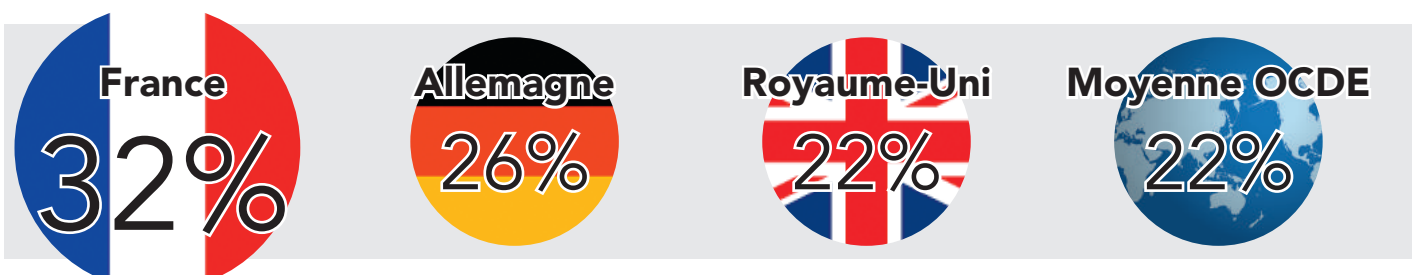


**Créer une ALLOCATION SOCIALE UNIQUE,  
versée par une seule entité, plafonnée et imposable<sup>1</sup>**

1. Proposition notamment défendue par l'IFRAP.

PROPOSITIONS

France : Le système social le plus coûteux du monde ! (en % du PIB)



Cette allocation sociale unique permettrait tout d'abord d'économiser à la fois sur les montants versés et sur les coûts de gestion, et ce en fusionnant 47 aides non contributives qui comptent 80 modes de calculs différents.

Selon l'IFRAP, le total des économies réalisées grâce à cette réforme serait dans un premier temps de 5Mds€ sur les coûts de gestion et de 5Mds€ sur les prestations versées, soit un total de 10Mds€.

Cette allocation sociale unique participerait à lutter contre la fraude, en confiant le croisement des données aux services de Bercy.

L'objectif de l'allocation sociale unique est surtout de faire en sorte que les revenus de l'assistance ne soit pas supérieur à ceux du travail, et ce afin d'ancrer dans la société la conviction qu'il est plus intéressant de travailler que de vivre de minima sociaux.

A chaque fois qu'un bénéficiaire de l'aide unique travaillerait un peu plus, l'aide serait moins dégressive que ne le sont les aides actuelles.

L'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) a montré que pour 1 000€ de revenus nouveaux de travail déclarés, le RSA baisse de 38 euros et les aides per-

sonnelles (logement...) de 32 euros... Ce qui n'incite vraiment pas à déclarer le revenu en question !

Enfin, cette aide sociale unique serait imposable pour qu'un euro de revenu issu du travail équivaut à un euro de revenu issu de la solidarité nationale.

Cette idée d'aide unique est très différente du projet de «revenu universel», son objectif n'étant en effet pas de se substituer aux revenus de remplacement de type chômage ou retraite.



### LA « WELFARE REFORM ACT » BRITANNIQUE

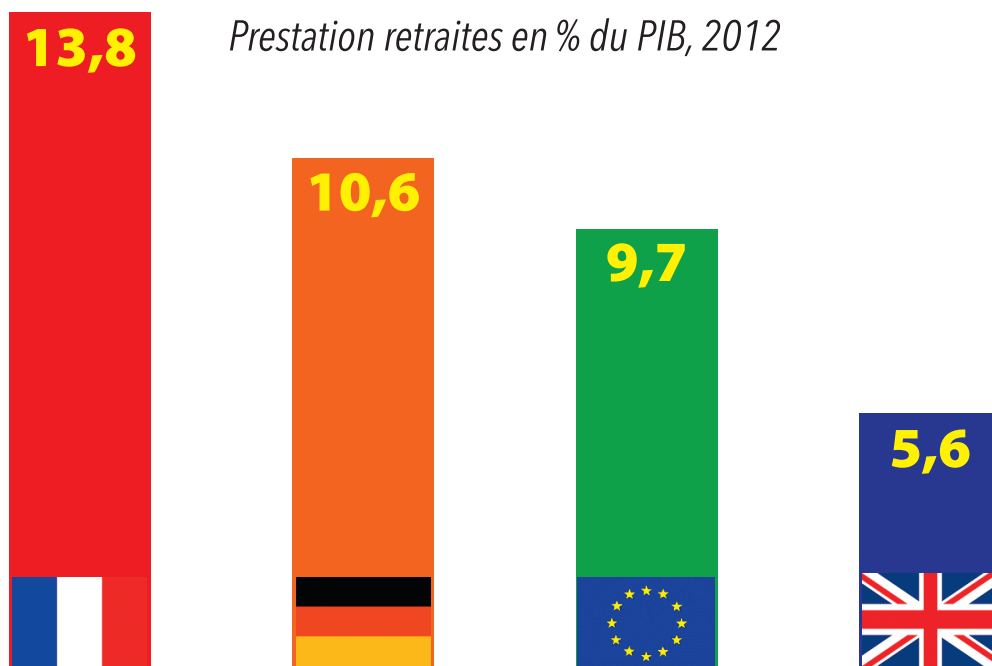
En 2012, le gouvernement Cameron met en place une refonte complète des aides sociales. Le système est simplifié avec la fusion des 51 allocations et la suppression des dizaines de formulaires à remplir. Des dossiers individuels en ligne sont créés pour chaque bénéficiaire, le tout centralisé et géré par l'État. Les conditions pour bénéficier des

aides sont renforcées avec par exemple une vérification systématique des ressources pour les foyers percevant entre 18 000 et 41 300€ par an. La « bedroom Tax » est instaurée pour lier le montant de l'allocation logement au taux réel d'occupation d'un logement social. Cette réforme, certes austère, est néanmoins jugée nécessaire par 57% de la population britannique, elle a été peu contestée et a permis d'économiser pas moins de 23Mds€ par an.

## RÉALISER UNE VRAIE RÉFORME DES RETRAITES

« 66 % des Français favorables à la suppression des régimes spéciaux »

Sondage OpinionWay, juin 2013.



Source : OCDE, 2014

Avec près de 300 milliards d'euros de prestations versées en 2015, les retraites sont non seulement les premières des dépenses sociales, mais elles représentent également l'un des enjeux les plus importants pour les finances publiques de notre pays.

Ainsi, malgré la succession de 6 réformes, le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) confirme la mauvaise trajectoire des régimes de retraites en France. L'institution prévoit notamment un déficit chronique annuel d'environ 8 milliards d'euros (0,4% du PIB) pour l'ensemble des régimes de retraites jusqu'en 2020, et a priori pas de retour à l'équilibre avant 2030.

Les causes sont bien connues : allongement de la durée de vie, départs massifs à la retraite de la génération du baby-boom, baisse du nombre de cotisants...

C'est pourquoi, réformer en profondeur notre système de retraite est aujourd'hui une nécessité pour préserver sa pérennité sur le long terme.

Notre système est extrêmement complexe avec 35 régimes différents et plus d'une centaine de caisses, ce qui génère iniquités et coûts multiples. Ses coûts de gestion sont ainsi parmi les plus élevés en Europe : compris entre 1,6 et 2% contre une moyenne européenne de 1,2% des prestations versées. Il est également inégal et inéquitable entre salariés des secteurs privé et public. Est-il compréhensible normal que le mode de calcul intègre 75% du traitement des 6 derniers mois pour le secteur public contre 50% des 25 meilleures années dans le privé ? Comment accepter qu'en 2011 l'âge moyen de départ à la retraite des salariés du privé était de 61,9 ans, alors que celui des salariés de certains régimes spéciaux

était compris entre 55,1 et 54,4 ans ? La convergence des régimes de retraite apparaît donc comme une urgence.

Il faut enfin prévoir un moyen complémentaire d'assurer son financement, en introduisant une dose de capitalisation dans notre système par répartition. Dans ce domaine, la France a d'ailleurs déjà pris du retard : au sein de l'OCDE, les retraites par capitalisation fournissent ainsi 20 à 30% des revenus des retraites, contre seulement 3% en France.

Notre système de retraite mérite en tout cas une réforme structurelle, sans augmentation des cotisations ou des prélèvements. C'est une urgence à l'heure où on ne peut plus se contenter de demi-mesures.



- ✓ **PRÉVOIR, à l'instar de ce qu'ont fait tous les pays industrialisés, un plan d'allongement de la durée de cotisation à 45 années de cotisation et un recul de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans**
- ✓ **ALIGNER LE RÉGIME DE RETRAITE DU PUBLIC et des régimes spéciaux SUR CELUI DU PRIVÉ (âge de départ à la retraite, calcul de la pension...) et mettre en place un régime de retraite unique par points, POUR TOUS LES SALARIÉS**
- ✓ **INTRODUIRE une dose de capitalisation en étendant le régime obligatoire par capitalisation prévu dans le cadre de la fonction publique à tous les salariés : 10% des cotisations seraient versées sur des fonds par CAPITALISATION**

Ces propositions visent à équilibrer les comptes de notre système de retraite, assurer l'équité entre les Français et rendre le système davantage lisible et compréhensible.

Alors qu'on comptait 4 actifs pour 1 retraité en 1960 et qu'on en comptera plus qu'1,2 pour 1 en 2040, l'allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge de départ à la retraite permettront de s'adapter à l'évolution démographique de notre pays.

L'alignement des régimes de retraite mettra fin aux inégalités de traitement entre secteurs public et privé fera, enfin, tomber ce « mur de Berlin » qui oppose deux catégories de Français. Selon l'IFRAP, en appliquant les règles de cotisation du privé à la fonction publique, il serait possible de réaliser jusqu'à 4 milliards d'euros d'économies potentielles annuellement.

Enfin, l'introduction d'une dose de capitalisation, comme dans l'ensemble des pays européens, permettrait de stabiliser le financement de notre système de retraite. Il existe d'ailleurs déjà plusieurs fonds de pension en France, comme la PREFON pour les fonctionnaires ou le FONPEL pour les élus locaux...

Mieux, cela favoriserait le développement des fonds de pension, ce qui bénéficierait aux entreprises grâce aux financements et investissements nouveaux.

L'exemple néerlandais est particulièrement évocateur. Plus de 97 % de la population est affilié dans l'un des 600 fonds de pension que compte le pays, avec un rendement moyen annuel de 5,35 %. La part de retraite couverte par les fonds de pension s'élève même à près de 70 %. C'est pourquoi, aux Pays-Bas, les actifs des fonds de pension représentent 160 % du PIB, contre 75 % aux États-Unis ou 0,33 % en France...

Dans une récente étude, l'IREF a d'ailleurs montré que si les fonds de pension en France étaient aussi dynamiques qu'aux Pays-Bas, investissant alors près de 4Mds\$ par an, ils créeraient 300 000 emplois en moins de 3 ans. De plus, un emploi engendré par des fonds de pension coûterait deux fois moins cher qu'un emploi d'avenir !

En réalité, les pays comparables aux nôtres qui ont vraiment réformé leur système de retraite, comme la Suède et l'Allemagne, n'ont pas opté entre le « tout répartition » ou le « tout capitalisation », mais adopté un système mixte dans lequel répartition et capitalisation ne s'opposent pas, qui se complètent. La France devrait s'en inspirer, au plus vite.



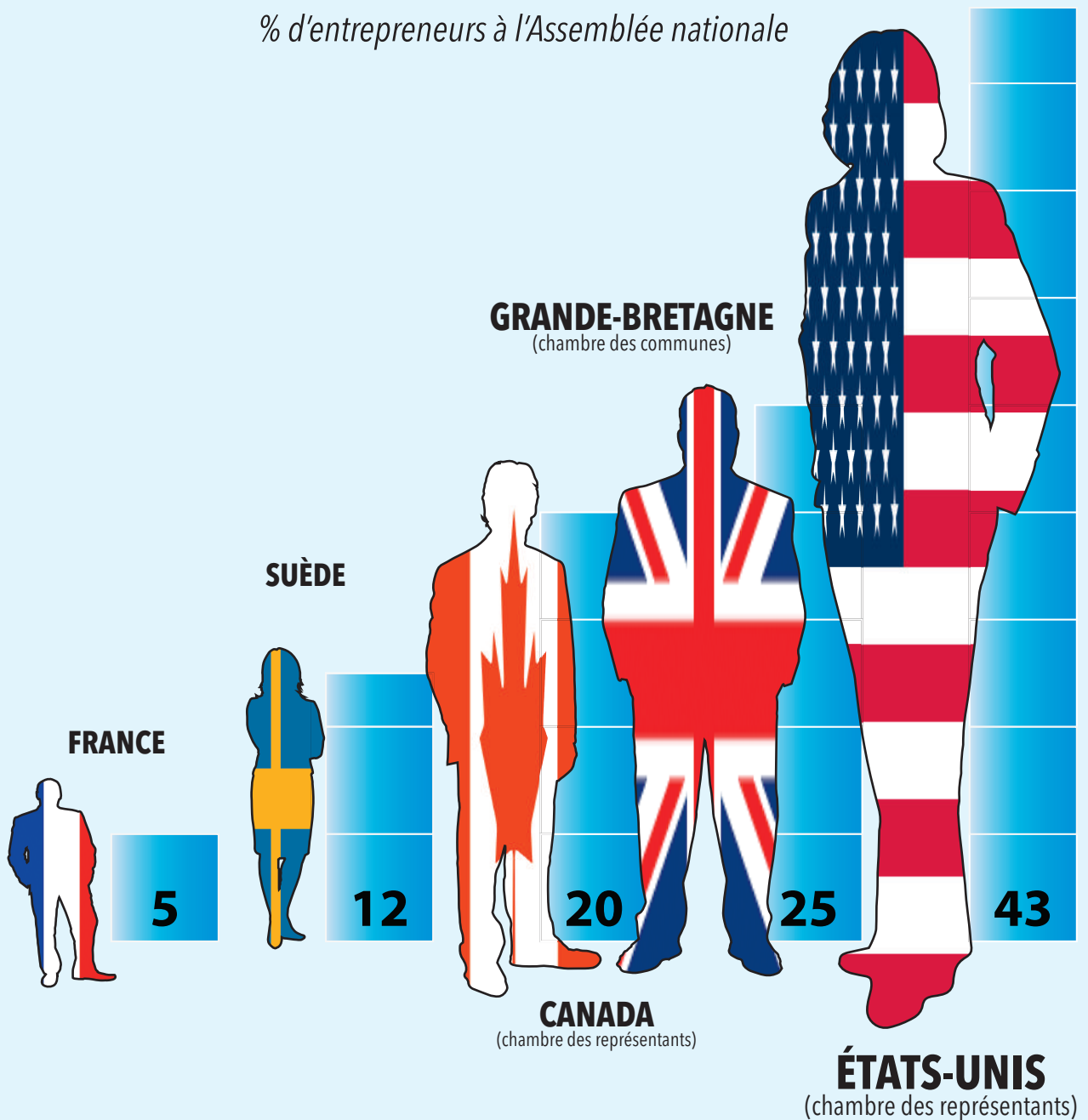
# 13

## FAVORISER LA MIXITÉ CULTURELLE PUBLIC-PRIVÉ ET RENFORCER NOTRE CULTURE ÉCONOMIQUE

*« 76 % des Français considèrent  
que le Président de la République idéal  
doit avoir eu une longue expérience professionnelle  
dans le secteur privé »*

*Sondage Elabe, avril 2016*

*% d'entrepreneurs à l'Assemblée nationale*



Source : IREF, 2013

En politique, la diversité des parcours personnels et professionnels est essentielle, nourrit la réflexion.

Malheureusement, force est de constater un monopole de la famille administrative dans notre processus décisionnel, avec un monde de l'entreprise qui est sous-représenté, voire quasiment exclu des grands organes du pouvoir politique...

Dans une étude datant de 2013<sup>1</sup>, l'IREF montrait ainsi que seulement 8% des membres des cabinets de François Hollande et Jean-Marc Ayrault avaient acquis une certaine expérience de l'entreprise privée. Plus de 50% d'entre eux étaient énarques, la grande majorité n'ayant connu que l'administration et le secteur public.

Pour ce qui est des ministres, la situation était encore plus déséquilibrée avec un seul ministre sur 34 qui ait réellement connu le monde de l'entreprise.

Quant à l'Assemblée nationale, elle compte, depuis 2012, 55% de députés issus de la fonction publique<sup>2</sup>, soit plus du double que leur proportion dans la population active. Seulement 3% à 5%

des députés et 6% des sénateurs sont chefs d'entreprises<sup>3</sup>.

*73% des Français considèrent d'ailleurs que les chefs d'entreprise ne sont pas suffisamment représentés à l'Assemblée nationale<sup>4</sup>...*

Cette sur-représentation de la Fonction publique n'est pas saine pour notre démocratie: sans expérience concrète de l'économie, leur vision de l'entreprise est purement théorique sans prendre conscience de l'application de certaines décisions malheureuses contre-productives..

Si cette disproportion est une véritable singularité française, qui tend d'ailleurs à s'aggraver de législature en législature<sup>5</sup>, notre pays souffre également d'un manque de culture économique. Le Prix Nobel d'économie, Edmund Phelps, estime même que «la France perd 1 point de croissance à cause de son déficit de culture économique».

Les Français apparaissent en effet comme les champions du monde de l'anticapitalisme, ce qui nous handicape en pleine guerre mondiale économique. Imaginez les résultats d'un sportif de haut niveau n'aimant pas le sport qu'il pratique et ignorant les règles qui pourraient le faire gagner...

C'est pourquoi, il est essentiel que les enseignants soient mieux sensibilisés à ce qu'est l'entreprise. Trop peu d'entre eux ont eu l'opportunité d'être accueillis par des entrepreneurs pour y acquérir une vision réaliste de l'entreprise, loin de tout préjugé. En France, le fossé culturel entre les professeurs d'économie et les chefs d'entreprise reste en effet important: 62% des professeurs de collège estiment ainsi que «l'entreprise est un lieu d'exploitation»... Dans les manuels scolaires d'économie, l'entreprise n'occupe d'ailleurs qu'une dizaine de pages sur 400 et la figure de l'entrepreneur y est quasiment absente<sup>6</sup>. L'Éducation nationale et l'entreprise semblent donc être deux mondes trop hermétiques l'un à l'autre. Il n'y a pas de fatalité.

1. Étude IREF, «Les membres des cabinets de François Hollande et de Jean-Marc Ayrault: proches de l'ENA et très loin de l'entreprise», 2013.  
2. Eric Keslassy, «Une Assemblée nationale plus représentative?», Institut Diderot, octobre 2012

3. Étude IREF, «En France, le processus législatif est confisqué par ceux qui dépendent de l'argent public», 2013.  
4. Sondage IFOP pour GEEA, décembre 2012.  
5. Selon les statistiques de l'Assemblée nationale: de 2002 à 2007 il y avait 53 députés chefs d'entreprise; contre 45 de 2007 à 2012 et seulement 30 aujourd'hui.

6. Étude IREF, «Le marché, l'entreprise et l'entrepreneur dans les manuels d'économie de 1re et de Terminale», 2013.

*% de la population voulant abandonner le capitalisme et l'économie de marché*



## RÉÉQUILIBRER LA PROPORTION PUBLIC-PRIVÉ DANS NOTRE PROCESSUS DÉCISIONNEL



- ✓ Rendre obligatoire la démission de la Fonction publique de tout fonctionnaire élu au Parlement
- ✓ Inciter les partis politiques à la parité public-privé dans les investitures aux législatives.
- ✓ Diversifier professionnellement les cabinets ministériels en y incluant au moins 1/3 de profils issus du privé
- ✓ Nomination d'un gouvernement resserré d'une quinzaine de ministres dont la moitié ayant au moins eu 10 ans d'expérience en entreprise
- ✓ Création de commissions de sélection ouvertes pour les postes de direction dans l'administration devant lesquelles tous les candidats, y compris ceux issus de la société civile, pourraient postuler
- ✓ Élever à hauteur de 50 % la présence de personnes provenant du monde de l'entreprise dans les conseils d'administration des universités
- ✓ Inciter les élèves de l'ENA à faire un stage dans une PME
- ✓ Faire une étude d'impact avant chaque décision concernant les entreprises, en présence d'un comité de chefs d'entreprise

## RÉFORMER L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCONOMIE À L'ÉCOLE



- ✓ Modifier les programmes d'économie au Lycée en rendant obligatoire l'étude de l'entreprise et son rôle dans la création de richesses, en insistant sur les portraits d'entrepreneurs qui ont réussi, et en abordant la mondialisation et l'économie de marché de manière neutre
- ✓ Plutôt que d'inciter nos élèves à lire « Alternatives économiques », leur proposer un panel plus large et plus neutre de supports pédagogiques
- ✓ Intégrer parmi les auteurs des manuels scolaires des personnalités issues du monde de l'entreprise
- ✓ Ouvrir le corps enseignant aux personnes issues de l'entreprise
- ✓ Rendre obligatoire un stage de 3 mois dans la formation des futurs professeurs d'économie après l'obtention des concours du CAPES, du CAPET et du CAPLP
- ✓ Généraliser l'intervention d'entrepreneurs dans les classes, à l'initiative de l'Éducation nationale, de la 3e à Bac+5, toutes filières confondues

Imposer de choisir entre fonctionnaire ou parlementaire vise à garantir l'équité d'accès au mandat de parlementaire entre les élus issus de la fonction publique, protégés par leur statut, et l'ensemble des autres catégories socio-professionnelles pour qui la vie politique représente un risque.

Des règles en ce sens existent d'ailleurs depuis bien longtemps à l'étranger. Aux États-Unis par exemple, un haut fonctionnaire qui souhaite se présenter à un mandat électif ou se livrer à une activité partisane doit, au préalable, démissionner. Au Royaume-Uni, les agents sont

également obligés de démissionner s'ils veulent se présenter à un mandat électif. Il en ressort notamment un paysage par-

*« 62 % des professeurs de collège estiment que « l'entreprise est un lieu d'exploitation »*

*sondage OpinionWay, 2013*

lementaire très différent du nôtre avec 34% des députés issus par exemple de la finance et de l'entrepreneuriat...

Concernant la diffusion d'une meilleure culture économique, cela encouragera l'audace et la prise de risque de nos jeunes, afin de mieux armer notre pays dans la compétition internationale.

Le stage en entreprise pour nos futurs professeurs d'économie ou la généralisation d'intervention d'entrepreneurs dans les classes leur permettra notamment de compléter leur formation théorique, les aidera à mieux se familiariser avec le monde économique marchand et les incitera davantage à transmettre aux élèves le bonheur d'entreprendre...

« *Le RSI est une catastrophe industrielle* »*Rapport de la Cour des comptes, 2012.*

## CONTEXTE

Comptant 6 millions d'affiliés (artisans, commerçants, professions libérales, retraités), le RSI (régime social des indépendants) est de plus en plus contesté pour ses nombreux dysfonctionnements.

Erreurs dans les appels de cotisations, dossiers perdus ou encore interventions d'huissiers sur de fausses données, absence d'appels de cotisations pendant plusieurs années conduisant à des poursuites sans motif ou des droits à la retraite qui ne sont pas à jour pour près

de 40 % des affiliés... Cette désorganisation latente du RSI est grave tant elle met en difficulté des dizaines de milliers de travailleurs indépendants en France.

Résultat, la colère est à son comble et jamais la crise de confiance n'avait été aussi grande. 90 % des professionnels estiment ainsi que le RSI s'est dégradé et près de 50 % des chefs d'entreprise prônent même son abandon au profit d'assurances privées<sup>1</sup> !

1. Enquête SDI, 2015

Pourtant, la disparition pure et simple du RSI et sa fusion avec le régime général ne seraient pas la solution. Selon l'Institut de Protection sociale, cela se traduirait notamment par une augmentation de 30 % des cotisations... C'est pourquoi, il convient plutôt de le réformer en profondeur et dans les plus brefs délais.

**LIMITER l'appel à des huissiers de justice pour le recouvrement des cotisations par le RSI aux seuls cas ayant donné lieu à une décision du tribunal des affaires sociales**

PROPOSITIONS

**Instaurer une procédure de CONCILIATION préalable à tout envoi de mise en demeure par le régime social des indépendants à un cotisant ou de procédure judiciaire**

PROPOSITIONS

**Possibilité de S'AFFILIER au régime général de la sécurité sociale pour une durée de trois ans reconductible tacitement**

PROPOSITIONS

Ils seront dès lors libres de choisir le régime dont ils souhaitent épandre, mais aussi de revenir sur leur choix le cas échéant. Ceci offrira aux indépendants plus de flexibilité dans le choix de leur régime social.





## **Opter pour l'AUTO-DÉCLARATION et l'AUTO-LIQUIDATION des cotisations et contributions sociales des travailleurs indépendants non agricoles**

Les cotisations et contributions sociales seront ainsi calculées et recouvrables mensuellement ou trimestriellement. Le calcul annuel demeurera néanmoins la règle générale, l'auto-liquidation et l'auto-déclaration un régime dérogatoire

PROPOSITIONS

## **Possibilité d'ÉTALER sur trente-six mois le règlement des cotisations en cas de diminution substantielle du chiffre d'affaires des cotisants**

PROPOSITIONS



Ces différentes mesures font partie de la proposition de loi n° 3083 de Julien Aubert, Bruno Lemaire et plusieurs de leurs collègues. Elle fut examinée en séance le 3 décembre 2015 mais n'a pas été adoptée.

IMPACTS

«RSI assassin», «Stop au racket» ou «Régime Spoliateur des Indépendants»... Tous les symboles sont bons pour exprimer le mal-être des affiliés et symboliser leur «ras le bol de trop de charges». Cette réforme de fond en comble permettrait donc de lutter efficacement contre la complexité de la réglementation et les dysfonctionnements trop récurrents du RSI. Elle permettrait enfin aux chefs d'entreprise cotisants de ne plus se heurter à un mur administratif, sentiment désagréable qui génère colère et exaspération.

*« Ne pas revenir sur les seuils sociaux, c'est adopter une position de non-assistance à économie en danger ! »*

*Guillaume Cairou, PDG de Didaxis, octobre 2014*

## Nombre d'ETI (entre 250 et 5000 salariés)



Source : METI, 2016

La France compte 28 seuils d'effectifs en matière sociale (sécurité sociale, cotisation au FNAL, formation professionnelle, bilan social, négociation annuelle obligatoire, versement transports etc.)<sup>1</sup>.

L'augmentation des effectifs d'une entreprise et donc le franchissement de certains seuils, accroît très significativement le coût social pour l'employeur. Il existe trois seuils particulièrement critiques : 10, 20 et 50 salariés.

Ces seuils ont un effet dévastateur sur l'emploi. Ils sont un frein au

1. « Mesure d'urgence pour le prochain Président de la République », rapport des chefs d'entreprise du mouvement ETHIC.

développement de l'entreprise, une véritable barrière psychologique, car perçus par l'entrepreneur comme un facteur de complexification administrative, avec notamment la mise en place d'un comité d'entreprise. Ils renforcent surtout la peur d'embaucher et incitent même certains chefs d'entreprise à créer une autre structure juridique, uniquement pour contourner ce carcan réglementaire. Résultat, il y a 2,4 fois moins d'entreprises de 50 salariés que de 49 salariés et le nanisme de nos entreprises ne cesse de s'accroître...

Ainsi, en France, 7 ans après sa création, une entreprise emploie en moyenne 20 salariés, contre 80 en Grande-Bretagne.

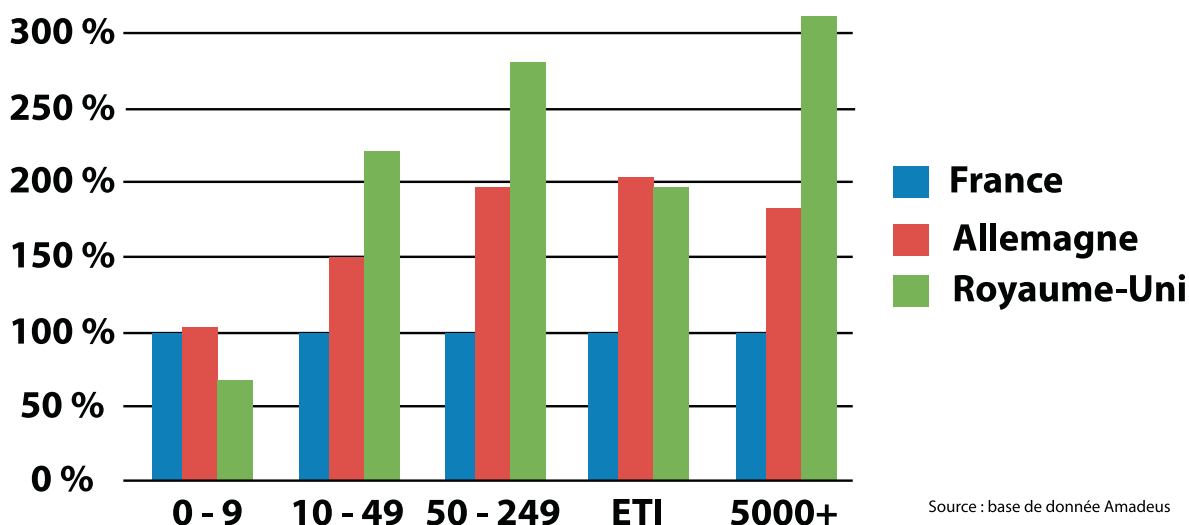
Quant à l'effectif moyen de toutes les entreprises employeuses françaises à leur création, il est de 2,7 personnes, contre 6,6 aux États-Unis et 4,5 en Allemagne<sup>2</sup>.

Le passage de 9 à 10 salariés entraîne par exemple une hausse des cotisations pour la formation professionnelle de l'ordre de 2 250 euros par an, et quant au franchissement de la barre des 50 salariés, il a pour conséquence l'application de 34 législations et réglementations supplémentaires dont le coût représente 4% de la masse salariale<sup>3</sup>.

2. Source : INSEE.

3. Source : Commission Attali pour la libération de la croissance française, 2007.

## Nombre d'entreprises par taille en Allemagne et au Royaume-Uni par rapport à la France en 2009 (France = 100% pour chaque catégorie)



RELÈVEMENT DES SEUILS SOCIAUX  
de 10 à 20 et de 50 à 100 salariés

PROPOSITIONS



SUPPRIMER TOUTES LES OBLIGATIONS concernant la représentation du personnel pour les entreprises de moins de 20 salariés et ne CONSERVER ensuite qu'UN DÉLÉGUÉ UNIQUE ÉLU PAR TRANCHE DE 115 SALARIÉS. L'ensemble des contraintes liées au seuil de 50 salariés devra ensuite être décalé vers la barre des 250 salariés et tous les seuils intermédiaires supprimés

PROPOSITIONS

IMPACTS

Doubler les seuils sociaux et fiscaux permettrait de favoriser la croissance de nos entreprises et de faire émerger des entreprises de taille intermédiaire (ETI), le véritable maillon faible de notre économie.

Car le problème français n'est pas tant la création d'entreprise, près de 525 000 ont vu le jour l'année dernière, mais leur pérennité et leur développement. Notre tissu entrepreneurial est ainsi composé à

plus de 98% par des TPE-PME et la France ne compte qu'à peine 500 entreprises de plus de 2 000 salariés sur son territoire.

C'est pourquoi, construire un véritable «Mittelstand» français doit devenir un objectif économique et une priorité politique. En ne représentant que 0,2% des entreprises françaises, nos 4800 ETI comptabilisent en effet 24% de l'emploi salarié, 28% du chiffre d'affaires et 33%

des exportations. Ce sont les vrais champions de notre économie.

Enfin, cette mesure permettrait d'atténuer la peur d'embaucher, de donner une plus grande compétitivité à nos entreprises pour faire face à leurs concurrents internationaux et aurait un impact important sur l'emploi. L'IFRAP chiffre ainsi entre 140 000 et 170 000 le nombre d'emplois qui pourraient en découler.

## RENDRE TRANSPARENT LE FINANCEMENT DES SYNDICATS

« 64 % des Français ont une mauvaise opinion  
des syndicats de salariés »

Sondage BVA, 05/2016.



France : l'un des taux de syndicalisation  
les plus faibles du monde

|              |    |
|--------------|----|
| France       | 7  |
| Moyenne OCDE | 17 |
| Allemagne    | 17 |
| Royaume-Uni  | 25 |
| Finlande     | 68 |

Source : OCDE, 2012

En 25 ans, le taux de syndicalisation en France est passé d'environ 25 % à moins de 7 % aujourd'hui, soit le taux le plus faible des pays de l'OCDE...

Nos syndicats sont donc peu représentatifs et ont quasiment disparu de nos entreprises privées. Le taux d'adhésion atteint ainsi 16,7 % dans le secteur public<sup>1</sup>, contre moins de 4 % dans le secteur privé<sup>2</sup>.

Cette situation entretient un dialogue social souvent tendu et peu constructif. C'est en tout cas l'avis des Français dont 77 % d'entre eux jugent les syndicats trop politisés, éloignés des réalités du terrain (59 %) et démagogiques (57 %)<sup>3</sup>.

1. Note du Trésor, « La syndicalisation en France : paradoxes, enjeux et perspectives », mai 2014.

2. « Sauver le dialogue social, priorité à la négociation d'entreprise », rapport de l'Institut Montaigne, Septembre 2015.

3. Sondage ODOXA, février 2016.

La France apparaît comme la championne du monde en matière de jours de grève<sup>4</sup>. Cette relation conflictuelle entre partenaires sociaux coûte cher à nos entreprises<sup>5</sup> paralyse les réformes essentielles pour notre pays et plombe l'attractivité de l'hexagone aux yeux des investisseurs internationaux. Les récents blocages des raffineries, l'image de la chemise déchirée chez Air France ou la séquestration de dirigeants d'une usine Goodyear sont des clichés qui focalisent le regard des investisseurs étrangers.

Si notre pays connaît une telle situation, c'est notamment parce que les syndicats ne sont pas incités financièrement à attirer de nouveaux adhérents. Depuis les

4. Une étude de la Fondation allemande Hans Böckler montre que la France décroche la palme avec 139 jours de grève dans le secteur privé pour 1000 actifs entre 2005-2012, contre seulement 23 au Royaume-Uni ou 16 en Allemagne.

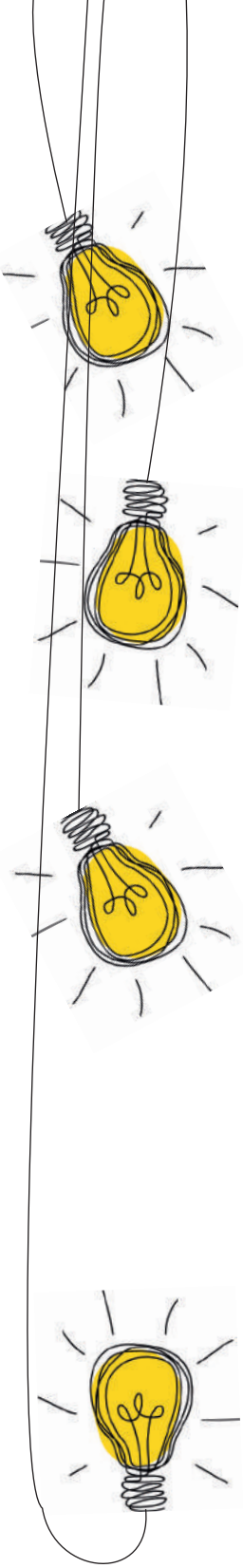
5. Lors de la réforme des retraites en 2010, la Ministre de l'économie Christine Lagarde évaluait le coût d'un jour de grève entre 200 et 400 millions d'euros...

années 1950, le nombre de personnes syndiquées a été divisé par 4 dans les entreprises<sup>6</sup> alors que les moyens que l'on donne aux organisations syndicales et patronales a été multiplié par 20!<sup>7</sup> Les syndicats touchent ainsi 4,5 milliards d'euros par an avec le montant des cotisations qui ne s'élève qu'à 3 %, contre 80 % des recettes totales des syndicats chez la plupart de nos voisins européens (Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Suède).

Réformer le mode de financement des syndicats apparaît donc comme une nécessité pour améliorer la qualité du dialogue social et ne pas freiner le rythme des réformes.

6. En guise d'exemple, la CGT compte aujourd'hui 686100 adhérents contre 1,9 million en 1980.

7. Interview de Nicolas Perruchot, 18/10/2013.

- 
- ✓ **Instaurer une nouvelle règle précisant que la part de FINANCEMENT PUBLIC des syndicats doit toujours être INFÉRIEURE à celle du montant total des cotisations des adhérents**
  - ✓ **Faire la TRANSPARENCE sur les mises à disposition de personnels et de locaux dans les comptes et les bilans sociaux des collectivités locales, des hôpitaux et de l'État<sup>1</sup>**
  - ✓ **Créer un régime spécial pour les personnels publics semi-détachés, moins opaque que celui des mises à disposition, en IMPOSANT AUX SYNDICATS DE REMBOURSER 50 % du salaire du PERSONNEL DÉTACHÉ à l'employeur**
  - ✓ **PLAFONNER LE FINANCEMENT des comités d'entreprises publiques à 0,4 % de la masse salariale**
  - ✓ **Rendre obligatoire la TRANSPARENCE des comptes des comités d'entreprises en les soumettant à l'obligation de déposer et de faire certifier leurs comptes comme c'est le cas pour les syndicats depuis 2008**
  - ✓ **ENCADRER LES ACHATS des comités d'entreprises par une procédure d'appels d'offres**
  - ✓ **Transformer la déduction fiscale sur les adhésions en un « CHÈQUE SYNDICAL » permettant à chaque salarié de choisir librement son syndicat. Le chèque remplacerait à terme toutes subventions et mises à disposition de locaux et de personnels**
  - ✓ **Encourager les syndicats à apporter un véritable service à leurs adhérents afin de promouvoir de NOUVELLES ADHÉSIONS**
  - ✓ **Remettre en cause « le monopole de présentation des syndicats », en autorisant la LIBERTÉ DE CANDIDATURE dès le 1<sup>er</sup> tour**

1. Certaines propositions sont issues de l'IFRAP et de la « Proposition de loi tendant à la pérennité et à la transparence du financement de la vie syndicale », déposée le 24 octobre 2007 par le député Yves Nicolin.

Ces propositions permettraient de mettre fin aux dérives des syndicats, d'améliorer leur représentativité et d'introduire plus de transparence dans leur financement.

Il convient d'initier un syndicalisme à l'allemande avec des organisations qui

vivent essentiellement de leurs cotisations. Nos syndicats deviendraient alors plus autonomes, plus responsables et plus représentatifs.

Afin de garantir un dialogue social constructif, prenons exemple sur la

Finlande qui vient de signer un accord historique avec les syndicats pour réformer le code du travail. Là-bas les syndicats représentent 3/4 des salariés. C'est pourquoi, il faut passer d'une culture de la confrontation permanente à celle de la concertation systématique.

# 17

## FACILITER UN RAPATRIEMENT PATRIOTIQUE DES CAPITAUX

« Le nombre d'entrepreneurs qui partent à l'étranger n'a jamais été aussi élevé depuis la révocation de l'Édit de Nantes »

Jean-Philippe Delsol, avocat fiscaliste et Président de l'IREF.

CONTEXTE

Aujourd'hui, la France fait fuir les talents plus qu'elle ne les attire.

Malgré l'omerta de l'administration sur les chiffres des départs, de nombreux indicateurs témoignent de la gravité du phénomène et de son intensification. 3744 foyers fiscaux au revenu supérieur à 100 000 euros ont quitté la France en 2013, soit une hausse de 40 % par rapport à 2012. Plus de 10 000 millionnaires sont également partis de l'hexagone en 2015, soit plus que dans n'importe quel autre pays au monde<sup>1</sup>... D'ailleurs, sur les 300 personnes les plus riches de Suisse,

1. Source: Rapport de New World Wealth, 2016, qui évalue également à 42 000 départs de millionnaires sur la période 2000 et 2014.

75 sont Français avec une fortune estimée à 120 Mds €, ce qui équivaut à plusieurs centaines de milliers d'emplois qui échappent à notre territoire... Et ce sont désormais « les petits riches » qui s'expatrient et les jeunes<sup>2</sup>: « près de la moitié des entrepreneurs quittent aujourd'hui la France, lorsqu'ils revendent leur société, juste pour éviter l'ISF », selon Jean-David Chamboredon, Président du fonds ISAI.

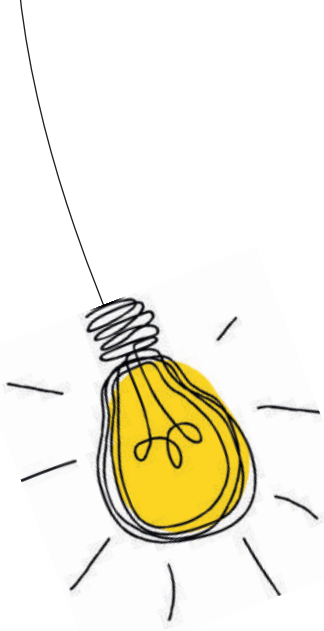
Selon la Fondation Concorde, en 20 ans, 1 million d'emplois ont été créés à l'étranger, et non en France, par les Français exilés...

2. Selon l'Institut Montaigne, 79 % des élèves de grandes écoles envisagent de quitter la France pour réussir.

La France se vide donc de son sang entrepreneurial. Il faut stopper au plus vite cette hémorragie ! Car avec ces départs qu'elle provoque, notre sur-fiscalité représente en effet un drame pour nos finances publiques et nos emplois.

À l'heure où le gouvernement français cherche de nouvelles recettes fiscales, il est urgent d'imaginer des mesures fortes afin de rapatrier ces capitaux indispensables à la relance de notre économie et de les orienter vers nos entreprises pour créer des emplois.





✓ **Pour régulariser les fonds exilés et non déclarés lors de leur retour en France, conserver un taux facial élevé mais mettre en place des ABATTEMENTS INCITATIFS à condition d'investir 50% de ces sommes dans des entreprises innovantes (moins de 50 salariés et de 10M de bilan) et de conserver ces titres pendant 8 ans<sup>1</sup>**

✓ **RENFORCER LE DISPOSITIF des impatriés pour ceux qui choisissent de revenir durablement en France et de localiser plus de 50% de leur fortune personnelle dans l'hexagone<sup>2</sup>**

1. Proposition de loi n°1945 d'Olivier Dassault et plusieurs de ses collègues membres de GEEA, déposée le 14 mai 2014.

2. Voir l'étude de l'IFRAP intitulée «Rapatriement des capitaux français: une amnistie fiscale aurait du sens», publiée le 22/01/2015.



Sur le volet non déclaré, l'amnistie fiscale aurait pour objectif de faire rentrer physiquement 30 à 40 milliards d'euros avec environ 4 milliards d'euros investis en amorçage des jeunes entreprises.

L'IFRAP estime d'ailleurs que c'est sur ce point où l'amnistie peut avoir un effet supérieur à la simple cellule de régularisation qui ne fait pas « rentrer » les avoirs en question, ni augmenter les investissements en France.

La mise en place d'une amnistie fiscale ne doit cependant pas être comprise comme un outil parasitant la lutte contre la fraude fiscale et pour la transparence, ces deux actions doivent être intensifiées.

De nombreux pays ont déjà mis en place des mesures d'amnistie fiscale : Au début

de l'année 2009, l'Italie a ainsi décidé de permettre à ses contribuables de rapatrier les capitaux placés à l'étranger, le plus souvent à l'insu du fisc, moyennant le paiement d'une amende forfaitaire dont le taux a été fixé dans un premier temps à 5% avant d'être remonté à 7%. Le bilan du dispositif italien, qui a pris fin en avril 2010, a été très positif : plus de 104 milliards d'euros ont été régularisés ou rapatriés en quelques mois, soit 5,6 milliards d'euros de recettes fiscales supplémentaires pour l'État italien.

Côté belge, 60 milliards d'euros seraient cachés à l'étranger. C'est pourquoi le gouvernement a aussi mis en place une amnistie fiscale, avec un taux variable de 9% pour un simple retour des fonds en Belgique et de 6% si les capitaux rapatriés

sont investis dans des actions de PME ou des projets immobiliers. En 2010, les belges avaient déjà rapatrié 15 milliards d'euros. La dernière période d'amnistie, mise en place entre juillet et décembre 2013, avait enregistré 6 815 demandes pour 2,3 milliards d'euros rapatriés et 800 millions d'euros perçus par l'État.

Quand aux actifs déclarés, il conviendrait de mettre en place une mesure « impatriés » optimisée, afin de développer les retours réguliers spontanés. L'ensemble de ces dispositifs ne pourra pas voir le jour sans la mise en place conjointe d'un environnement fiscal qui soit lui-même attractif afin d'aspirer les capitaux, et de ne surtout plus les faire fuir...

## MULTIPLIER LES BUSINESS ANGELS

*« La France compte 4 500 Business Angels,  
contre 45 000 en Grande-Bretagne et 450 000 aux États-Unis »*



### FRANCE

Nombre de « gazelles » : 1 464  
Emplois créés (2005-2008) : 57 000



### ROYAUME-UNI

Nombre de « gazelles » : 3 230  
Emplois créés (2005-2008) : 252 000

Source : Bernard Zimmern, IRDEME

Les « Business Angels » sont des personnes physiques, passionnées par l'aventure entrepreneuriale, qui investissent leur argent dans de jeunes entreprises innovantes, tout en leur apportant un réseau et une expérience.

Leur présence en France est indispensable. Au cours des 5 dernières années, ils ont ainsi investi 200 millions d'euros dans la création et le développement de plus de 1 500 entreprises.

Rien qu'en 2015, ce sont plus de 41M€ qu'ils ont investis au capital de nos start-ups, chiffre qui s'élève même à 124M€ avec les co-investissements qu'ils génèrent. Le tour de table moyen prend également de la hauteur, passant de 120 000 à 143 000 euros.

Ils favorisent ainsi l'émergence d'un « capitalisme de proximité » qui rapproche investisseurs et entrepreneurs et ont directement permis de créer ou de maintenir environ 3 000 emplois dans l'hexagone en 2015.

Cependant, nos « Business Angels » sont en nombre insuffisants. Alors que près de 100M€ ont été investis en France en 2015 grâce à eux, les montants s'élèvent à 1Md€ de livres en Grande-Bretagne et pas moins de 30Mds\$ aux États-Unis !

Par conséquent, nos start-up font face à une difficulté d'accès aux capitaux toujours plus problématique, notamment pour traverser la fameuse « vallée de la mort » ou « equity gap », c'est-à-dire la recherche de financements compris entre 500 000 et 2 millions d'euros, nécessaire pour atteindre une taille suffisamment critique qui intéressent les fonds d'investissements.

Ainsi, selon une étude du « Syntec numérique »<sup>1</sup>, 53 % des PME du numérique ont eu des difficultés pour trouver et obtenir des financements en 2015, soit une hausse de 10 % par rapport à l'année dernière... Quant aux dispositifs de « BPI France », si les entrepreneurs saluent sa création, les dispositifs restent difficiles

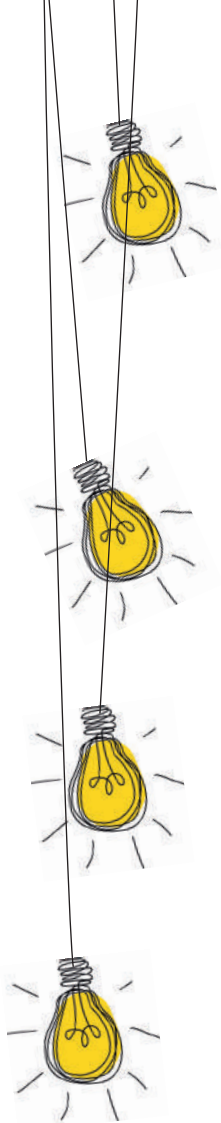
1. Baromètre Financement des PME et des start-up, Syntec numérique, avril 2016

d'accès pour 49 % d'entre eux tandis que 43 % les jugent insuffisants par rapport à leurs besoins.

C'est pourquoi, notre système fiscal doit multiplier le nombre de Business Angels et augmenter les montants investis. L'ISF-PME, porté en 2007 par « Génération entreprise », va dans cette direction. Il a ainsi permis d'investir près d'1Md€ par an dans nos PME, le poumon de nos emplois. Il rapporte ainsi bien plus de richesses à l'État qu'il ne lui coûte de recettes fiscales en transformant les capitaux des plus aisés en une épargne fertile directement mise au service de l'économie réelle.

Un dispositif qui est d'autant plus vital que l'application des règles prudentielles de « Bâle III » et de « Solvency II » risque de provoquer un assèchement du crédit bancaire pour nos entreprises les plus risquées. Il est donc urgent d'anticiper cette situation, surtout quand on sait que la durée de vie d'une PME dépend directement de son accès au financement.





## DÉPLAFONNER le dispositif Madelin, le PEA-PME et le financement participatif

Ce déplafonnement permettrait de combler la fin de l'ISF-PME, en cas de suppression de l'ISF, et de faire émerger des « Business Angels » importants. Ces « super Angels », à savoir ces contribuables capables de mettre individuellement plus de 100 000 euros dans une entreprise, orienteront ainsi massivement leur épargne vers nos PME.

## AUGMENTER l'incitation fiscale en proportion des risques pris

Le dispositif Madelin pourrait être porté de 18 % à 30 % avec une réduction s'élevant même à 50 % pour tout investissement dans une TPE ou dans une PME innovante (au sens du label Oséo et JEI). Quant aux pertes de capital, elles pourraient être déduites des revenus.

Ce système, à l'instar de l'EIS anglais dont les fléchages sont plus rigoureux, permettrait de mieux orienter les financements vers les jeunes entreprises de croissance, de mieux récompenser la prise de risque et d'améliorer la phase d'amorçage des petites structures innovantes.

## FACILITER les INVESTISSEMENTS DE L'ASSURANCE-VIE dans notre économie

Depuis 2005, l'amendement « Fourgous-Dassault » sur l'assurance-vie a déjà permis d'orienter près de 80Mds€ de capitaux vers l'investissement productif, au service de la croissance et de l'emploi.

## Permettre au « Business angel » de MUTUALISER PERTES ET GAINS en lui reconnaissant le caractère d'investisseur actif<sup>1</sup>

1. Voir notamment l'étude de l'IFRAP, « Multiplier les start-up, valoriser les investisseurs, motiver les créateurs », mars 2014

Ces propositions s'inspirent du dispositif anglais de l'EIS (« Enterprise Investment Scheme ») qui cumule une incitation forte à l'entrée de l'investissement et à sa sortie.

L'exonération d'impôt sur le revenu est de 30 % de l'investissement en actions dans la limite de 1 000 000 livres par an (contre seulement 45 000 euros pour l'ISF-PME, 100 000 euros pour l'IR-Madelin ou 75 000 euros pour le PEA-PME...). Quant aux plus-values, elles sont exonérées d'impôt si les titres ont été détenus pendant une période de 3 ans. Les pertes de

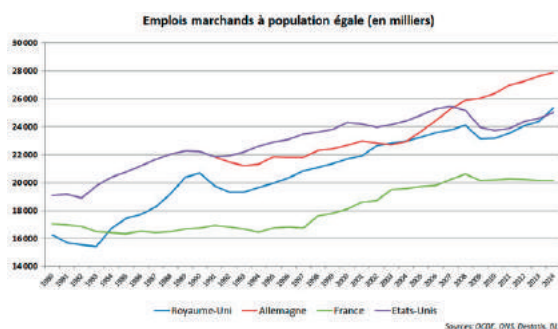
capital peuvent également être déduites des revenus. Grâce à ce dispositif, c'est près d'1 milliard de livres qui sont investis dans les start-up anglaises chaque année.

Et depuis 2011, il existe un nouveau dispositif plus avantageux à destination des plus petites entreprises. Le « Seed EIS » permet notamment d'investir jusqu'à 100 000£ par année fiscale avec une réduction d'impôt à 50 %.

Ces mesures servent surtout à mieux financer nos entreprises les plus prometteuses et à favoriser l'émergence de

« gazelles », ces entreprises de moins de 5 ans dont la croissance est de 20 % par an pendant 3 années de suite.

Selon l'Institut de Recherche pour la Démographie des Entreprises (IRDEME), les gazelles françaises sont en effet deux fois moins nombreuses que les anglaises. Elles ont produit dans la période 2005-2008 4 fois moins d'emplois (57 000 contre 250 000). Un résultat qui explique en partie notre déficit de 5 à 7 millions d'emplois marchands par rapport à nos principaux voisins...



1. Propositions formulées par Éric Michoux, maire d'Épervans (71)

## « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible »

Antoine de Saint-Exupéry

« Paris et le désert français » : Juste après la seconde guerre mondiale, en 1947, paraissait ce livre qui allait occuper les soirées de nombreux étudiants en géographie humaine et sciences politiques. Par le raccourci magistral de son titre, l'auteur, Jean-François GRAVIER, mettait bien en évidence cette singularité de l'organisation territoriale française, alors totalement polarisée autour d'une capitale hypertrophiée.

Aujourd'hui, malgré la décentralisation et quelques décennies d'aménagement du territoire volontariste, Paris et l'aire francilienne continuent à dominer outrageusement le reste du pays.

Et pourtant la France, c'est d'abord et avant tout une formidable diversité. Diversité naturelle, culturelle, démographique, économique, sociologique et territoriale. En à peine un million de kilomètres carrés, l'Hexagone et ses territoires d'Outre-mer nous offrent presque toute la panoplie des paysages terrestres, avec le plus souvent des cli-

mat et des environnements hospitaliers et tempérés. Par bien des aspects, la France est bénie des dieux de la nature et de la géographie. N'est-elle d'ailleurs pas la première puissance agricole et touristique en Europe ?

On l'oublie trop souvent, notre ruralité est un formidable atout, une des forces, une des cartes cachées de l'attractivité de notre territoire. Vivre en pleine campagne, dans un petit village d'une certaine d'âmes, chargé de patrimoine, à moins d'une heure de Paris, ou à une demi-heure du cœur de toutes les agglomérations du pays, c'est parfaitement possible. Et c'est ce qui fait une des chances de la France. Les récentes installations de familles britanniques, néerlandaises, belges et même suisses dans des petites communes de l'hexagone en témoignent parfaitement.

Alors que nos campagnes avaient connu des décennies d'exode rural, le phénomène s'est inversé il y a une vingtaine d'années. Ainsi, depuis 1990, près de 700

000 personnes se sont implantées dans des zones rurales non périurbaines.

Certes, notre ruralité est plurielle, et si certains territoires connaissent un renouveau en terme de population et d'activité, d'autres continuent à s'engourdir lentement.

Avec près de 70% du territoire hexagonal, environ 25 000 communes et 15 millions d'habitants, le milieu rural représente une pièce essentielle du puzzle géographique, économique et social français. Il ne faudrait surtout pas qu'il en devienne le parent pauvre. Et ce d'autant plus que les progrès techniques, et plus particulièrement les technologies de l'information, lui offrent de nouvelles et exceptionnelles chances de développement.

Soyons ambitieux, soyons audacieux, et faisons de la Ruralité un des piliers de la France du XXI<sup>e</sup> siècle. Ces quelques idées peuvent y contribuer :



Résidence seniors Le Hameau Étoilé à Épervans (71), un concept innovant et intergénérationnel autour de la gastronomie.



## Créer des ZONES FRANCHES RURALES

À l'instar des Zones Franches Urbaines, la fiscalité a toujours été un outil de développement économique. L'État pourrait donner la possibilité à chaque intercommunalité de bénéficier d'un certain montant de « crédit fiscal » à répartir sur son territoire.

PROPOSITIONS



## Relocaliser LES SERVICES en mairie

Plutôt que de voir disparaître des services, autant tenter de les relocaliser en mairie (poste, guichet bancaire).

PROPOSITIONS



## Se diriger vers la GRANDE CHAMBRE ÉCONOMIQUE

Afin d'obtenir une vraie synergie entre tous les représentants des acteurs économiques (Chambre de Commerce et d'Industrie des Métiers, d'Agriculture), autant les rassembler au cœur d'une seule entité : la Grande Chambre Économique.

PROPOSITIONS



## Organiser l'artisanat autour de « MAISONS DES ARTISANS »

Créer plusieurs cellules/ateliers dans un bâtiment (Maison des Artisans), avec un bureau administratif commun. Cette initiative compensera l'augmentation des tâches administratives des artisans et la transmission de leurs entreprises sera facilitée.

PROPOSITIONS



## SOUTENIR L'AGRICULTURE ; une richesse d'hier, un trésor pour demain

Plus que jamais, soutenons nos agriculteurs au lieu de les harceler par des contraintes administratives :

- Protéger impérativement et sans négociation les appellations d'origine dans le cadre des négociations internationales TAFTA ( UE-États-Unis) et CETA (UE-Canada) ;
- Rééquilibrer les négociations et relations commerciales entre producteurs, transformateurs et distributeurs, afin que la guerre des prix ne nuise pas à la santé économique et au dynamisme des producteurs agricoles. GEEA préconise le développement des circuits courts, avec pour objectif 50% de produits locaux dans la production des repas des collectivités – collège, école, maison de retraite.

PROPOSITIONS

## Lutter contre la DÉSSERTIFICATION COMMERCIALE

Alors que les zones commerciales périurbaines ne cessent de s'étendre, de nombreux petits commerces ruraux sont en difficulté et ferment.

Imaginons donc un système de parrainage souple et circonstancié entre la grande distribution et le commerce rural. Chaque dossier d'extension ou d'ouverture en zone urbaine pourrait être conditionné, via les C.D.A.C., à un partenariat en territoire rural.

PROPOSITIONS

## Créer un FINANCEMENT PARTICIPATIF et le CRÉDIT MUNICIPAL du XXI<sup>e</sup> siècle

Lorsqu'un groupe d'administrés demande un nouveau service, une nouvelle construction, si le besoin s'avère réel, la collectivité pourrait apporter 50% du financement, le participatif 50%. Et pourquoi pas en réinventant un crédit municipal.

PROPOSITIONS

## Penser l'habitat rural de demain à travers un PARCOURS RÉSIDENTIEL

Entre les anciens, à la recherche d'un habitat adapté et sécurisé (création de « hameaux seniors » ou de « beginnages d'aînés ») dont les maisons sont désormais souvent trop grandes et de jeunes familles en quête de « volume », des partenariats sont à inventer !

PROPOSITIONS

## RÉVOLUTIONNER LE TRAVAIL dans nos campagnes

Les nouvelles technologies nous offrent de nouvelles possibilités: télétravail, mini-pépinières d'entreprises, tourisme, redéploiement de l'apprentissage (à l'exemple de la classe cuisine d'Épervans).

PROPOSITIONS



**« La révolution numérique est la révolution industrielle la plus rapide, la plus globale et la plus disruptive que nous ayons jamais vécue ! »**

*Laurent Solly, Directeur général de Facebook France, lors du colloque de GEEA du 13 juin 2015.*

Open data, réseaux sociaux, objets connectés : après les révolutions agricole et industrielle, l'économie mondiale est aujourd'hui bouleversée par une nouvelle vague d'innovations, essentiellement fondées sur le numérique.

Les chiffres sont éloquentes : 15 000 applications se développent chaque semaine, 100 000 nouveaux objets se connectent chaque heure au réseau, la somme des données numériques double tous les 2 ans... Du robot médical à l'usine du futur, tous les secteurs de notre économie sont considérablement impactés. En réalité, nous ne subissons pas une crise, mais nous vivons une véritable mutation.

Car la révolution des «NBIC», les Nanotechnologies, Biotechnologies, Informatiques et sciences Cognitives, représente un véritable tsunami de croissance et un formidable gisement d'emplois.

Selon un rapport du cabinet McKinsey, le numérique représente aujourd'hui 5,5% du PIB français, ce qui équivaut à environ 25% de la croissance nationale, contre 20% en 2009, et il génère directement ou indirectement près d'1,5 million d'emplois. C'est incontestablement un formidable accélérateur de croissance et un remarquable démultiplicateur d'innovations.

Si la France regorge heureusement d'atouts<sup>1</sup> face à cette nouvelle ère digitale, notre pays doit cependant faire face à d'importants obstacles structurels.

Nos brevets ont en effet parfois du mal à être valorisés, nos laboratoires de recherche publics et privés restent trop cloisonnés, nos 360 taxes nationales sont pénalisantes et nos capitaux-risques trop imposés. Sans oublier certaines aides au financement qui sont d'une complexité administrative telle qu'elles deviennent tout simplement décourageantes... Comparée à l'Allemagne (2,9% du PIB), la France accumule ainsi un retard important dans ses dépenses de R&D pour la science et la technologie (2,2% du PIB).

**1.** Avec 11 médailles Field et 61 Prix Nobel, notre pays est en effet une nation de chercheurs, d'ingénieurs et de bâtisseurs. En matière de dépôts de brevets, la France s'élève également à la 2<sup>e</sup> place en Europe et vient de se hisser au 3<sup>e</sup> rang mondial, derrière les États-Unis et le Japon, dans le classement des 100 meilleurs innovateurs de la planète.





## Sanctuariser le CRÉDIT IMPÔT RECHERCHE (CIR)

Considérablement renforcée en 2008, notamment sous l'impulsion de la ministre Valérie Pécresse et des parlementaires de GEEA, cette disposition protège nos cerveaux et incite fortement nos centres de recherche les plus performants à se maintenir dans l'hexagone. Il s'agit de la mesure fiscale la plus incitative du monde pour innover !

PROPOSITIONS

## Supprimer le « principe de précaution » de la Constitution pour le remplacer par un « PRINCIPE D'INNOVATION »

À cause d'une interprétation parfois excessive, le principe de précaution neutralise trop souvent l'action scientifique et constitue un réel blocage des activités de nos entreprises, souvent par la délocalisation ou l'arrêt de nombreux programmes de recherche...

« Le principe de précaution doit servir à la réduction des risques, non à paralyser la recherche », relevait même Louis Gallois dans son rapport sur la compétitivité française. Son remplacement par un principe d'innovation, mettant l'accent sur la notion de responsabilité, boosterait l'innovation française.

PROPOSITIONS

## Équiper tout le territoire français en TRÈS HAUT DÉBIT d'ici 5 ans

L'accélération du développement du très haut débit fera émerger de nouveaux services pour les ménages et les entreprises (e-santé, e-éducation, e-administration) et améliorera productivité et croissance pour l'ensemble de notre économie.

Il est essentiel de combler le retard pris par la France en la matière. Notre pays n'arrive en effet qu'en 23<sup>e</sup> position sur 27, dans l'Union européenne, pour le taux de pénétration du très haut débit.

PROPOSITIONS

## Faciliter la relation entre les usagers et l'administration grâce à la création d'un dossier ADMINISTRATIF NUMÉRIQUE unique des particuliers et des entreprises

Le développement de l'administration numérique simplifiera la vie des entrepreneurs et des citoyens occasionnant une forte réduction de la « paperasserie » qui pèse tant sur notre compétitivité.

PROPOSITIONS

## ACCÉLÉRER le développement de l'OPEN DATA dans le secteur public pour une plus grande transparence et une meilleure performance des politiques publiques

L'intensification de l'« Open data » rendra disponible au plus grand nombre les données publiques. Il renforcera la transparence de l'administration et associera davantage les citoyens à l'amélioration du service public.

La France devrait notamment s'inspirer du modèle anglais de l'« HM Treasury Spending Challenge » où les citoyens font des propositions pour réduire la dépense publique.

PROPOSITIONS

# MODERNISER L'ÉDUCATION en développant les TICE et des contenus PÉDAGOGIQUES NUMÉRIQUES dans les écoles et améliorer la formation des enseignants à l'usage numérique



Selon les deux rapports parlementaires de Jean-Michel Fourgous sur l'école numérique, le développement des TICE et la formation des enseignants aux usages numériques permettront d'améliorer la pédagogie et les résultats scolaires de nos enfants, en initiant une pédagogie moins frontale car plus interactive, plus mixte (en classe et à domicile) et plus collaborative. Alors que nos enfants sont des «digital natives», les TICE ren-

forcent ainsi le plaisir d'apprendre et le plaisir d'enseigner.

L'influence de l'origine sociale dans la réussite des élèves est aussi fortement diminuée, les TICE permettant de s'adapter au rythme de chacun. Ainsi, des études scientifiques montrent que les TICE, quant il y a appropriation pédagogique par les enseignants, augmentent de 30% les résultats scolaires des enfants.

À l'heure où le système scolaire français a perdu à nouveau 2 places au dernier classement PISA, il serait donc temps de miser fortement sur le numérique pour améliorer la pédagogie scolaire et préparer nos enfants aux compétences professionnelles de demain. C'est ce qu'on fait les pays qui ont les meilleures performances scolaires (Corée-du-Sud, Finlande). Qui peut aujourd'hui se priver d'une telle opportunité?



**IMPACTS** Pour le philosophe Luc Ferry, «nous sommes à la veille d'une formidable «convergence de révolutions technologiques qui va entraîner un incroyable mouvement de croissance comme si nous nous trouvions à une période comparable à celle du début de la Renaissance!». C'est pourquoi, au cœur de ce véritable tsunami numérique, la France doit être actrice de cette révolution plutôt que d'en subir passivement les effets.

La formation de nos jeunes, des cours de programmation pour nos élèves à l'ouverture de «l'école 42», est donc essentielle. La formation professionnelle devrait également être améliorée pour s'adresser en priorité aux chômeurs afin de les aider à s'adapter aux nouveaux emplois et aux secteurs émergents.

Il faut agir vite car il y a urgence. Il n'appartient qu'à nous d'évoluer car l'innovation est au cœur de ce mouvement et la vitesse au centre de la transformation.

La fin du progrès scientifique signifierait le début du déclin national. Pour que notre pays continue d'éclairer le monde de ses découvertes, ayons donc de nouveau foi en la Science et renonçons au plus vite à ces idéologies paralysantes de la peur et du risque zéro.



« Génération Entreprise – Entrepreneurs Associés » (GEEA), association d'intérêt général, a pour ambition de construire des ponts entre les mondes politique et économique. Sous la présidence d'Olivier Dassault, député de l'Oise, elle rassemble plus de 150 parlementaires ainsi que des entrepreneurs avec pour objectif principal, celui de défendre l'esprit d'entreprise.

Peu représentée politiquement, l'entreprise souffre de préjugés que GEEA s'est donné pour mission de combattre par la pédagogie et le dialogue. Alors que ce sont les entreprises, et non l'État, qui créent la croissance et l'emploi, notre vocation est d'être une force de propositions pour créer un environnement légal, fiscal et réglementaire qui soit optimal pour entreprendre et innover.

« Do tank » à part entière, notre association est à l'origine de plusieurs avancées comme avec l'amendement Fourgous-Dassault sur l'assurance-vie, qui a transféré plus de 80 milliards d'euros au service de l'investissement productif, le dispositif ISF-PME ou encore de l'élargissement du crédit impôt recherche.

Les colloques, les visites d'entreprises et les petits-déjeuners organisés par GEEA ont pour objectif de tisser des liens entre entrepreneurs et décideurs politiques. Les ateliers de travail font émerger des propositions que nos membres parlementaires relaient dans notre revue semestrielle et au Parlement. Pour retrouver le rang qu'elle n'aurait jamais dû perdre, la France doit de nouveau faire confiance à ses entreprises.

Par son travail de pédagogie et de sensibilisation, GEEA y contribue.



# LES MEMBRES

CE LIVRE-BLANC EST PRÉSENTÉ PAR :  
LE BUREAU DE GEEA



**Olivier Dassault**

député de l'Oise  
co-fondateur, président



**Jean-Michel Fourgous**

co-fondateur  
porte-parole



**Olivier Carré**

député du Loiret  
vice-président



**Annie Genevard**

députée du Doubs  
vice-présidente



**Philippe Briand**

député d'Indre-et-Loire  
vice-président

ET 157 PARLEMENTAIRES



**Damien ABAD**

député de l'Ain



**Yves ALBARELLO**

député de Seine-et-Marne



**Julien AUBERT**

député du Vaucluse



**Olivier AUDIBERT-TROIN**

député du Var



**François BAROIN**

sénateur de l'Aube



**Jacques-Alain BÉNISTI**

député du Val-de-Marne



**Sylvain BERRIOS**

député du Val-de-Marne



**Jérôme BIGNON**

sénateur de la Somme



**Jean-Marie BOCKEL**

sénateur du Haut-Rhin



**Marcel BONNOT**

député du Doubs



**Jean-Claude BOUCHET**

député du Vaucluse



**Valérie BOYER**

députée des Bouches-du-Rhône



**Bernard BROCHAND**

député des Alpes-Maritimes



**Olivier CADIC**

sénateur des Français établis hors-de-France



**Gilles CARREZ**

député du Val-de-Marne



**Caroline CAYEUX**

sénatrice de l'Oise



**Yves CENSI**

député de l'Aveyron



**Luc CHATEL**

député de Haute-Marne



**Gérard CHERPION**

député des Vosges



**Guillaume CHEVROLLIER**

député de la Mayenne



**Alain CHRÉTIEN**

député de la Haute-Saône



**Dino CINIERI**

député de la Loire



**Éric CIOTTI**

député des Alpes-Maritimes



**Philippe COCHET**

député du Rhône



**Jean-François COPÉ**  
député de la Seine-et-Marne



**Jean-Louis COSTES**  
député du Lot-et-Garonne



**Édouard COURTIAL**  
député de l'Oise



**Jean-Michel COUVE**  
député du Var



**Serge DASSAULT**  
sénateur de l'Essonne



**Claude DE GANAY**  
député du Loiret



**Laure DE LA RAUDIÈRE**  
députée de l'Eure-et-Loir



**Dominique DE LEGGE**  
sénateur de l'Ille-et-Vilaine



**Bernard DEBRÉ**  
député de Paris



**Isabelle DEBRÉ**  
sénatrice des Hauts-de-Seine



**Jean-Pierre DECOOL**  
député du Nord



**Bernard DEFLESSELLES**  
député des Bouches-du-Rhône



**Lucien DEGAUCHY**  
député de l'Oise



**Francis DELATTRE**  
sénateur du Val-d'Oise



**Stéphane DEMILLY**  
député de la Somme



**Nicolas DHUICQ**  
député de l'Aube



**Sophie DION**  
députée de la Haute-Savoie



**Julien DIVE**  
député de l'Aisne



**Éric DOLIGÉ**  
sénateur du Loiret



**Philippe DOMINATI**  
sénateur de Paris



**Jean-Pierre DOOR**  
député du Loiret



**David DOUILLET**  
député des Yvelines



**Marianne DUBOIS**  
députée du Loiret



**Virginie DUBY-MULLER**  
députée de la Haute-Savoie



**Daniel FASQUELLE**  
député du Pas-de-Calais



**Georges FENECH**  
député du Rhône



**Michel FONTAINE**  
sénateur de la Réunion



**Marie-Louise FORT**  
députée de l'Yonne



**Yves FOULON**  
député de la Gironde



**Sauveur GANDOLFI-SCHEIT**  
député de la Haute-Corse



**Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**  
sénatrice des Français établis  
hors-de-France



**Bernard GÉRARD**  
député du Nord



**Alain GEST**  
député de la Somme



**Daniel GIBBS**  
député de Saint-Barthélemy  
et Saint-Martin



**Philippe GOSSELIN**  
député de la Manche



**Jean-Pierre GRAND**  
sénateur de l'Hérault



**Claude GREFF**  
députée d'Indre-et-Loire



**Arlette GROSSKOST**  
députée du Haut-Rhin



**Pascale GRUNY**  
sénatrice de l'Aisne



**Françoise GUÉGOT**  
députée de la Seine-Maritime



**Meyer HABIB**  
député des Français établis  
hors-de-France



**Michel HEINRICH**  
député des Vosges



**Michel HERBILLON**  
député du Val-de-Marne



**Patrick HETZEL**  
député du Bas-Rhin



**Philippe HOUILLON**  
député du Val-d'Oise



**Alain HOUPERT**  
sénateur de la Côte-d'Or



**Sébastien HUYGHE**  
député du Nord



**Christian JACOB**  
député de la Seine-et-Marne



**Denis JACQUAT**

député de la Moselle



**Christian KERT**

député des Bouches-du-Rhône



**Jacques KOSSOWSKI**

député des Hauts-de-Seine



**Charles DE LA VERPILLÈRE**

député de l'Ain



**Isabelle LE CALLENNEC**

députée de l'Ille-et-Vilaine



**Marc LE FUR**

député des Côtes-d'Armor



**Bruno LE MAIRE**

député de l'Eure



**Valérie LACROUTE**

députée de la Seine-et-Marne



**Jacques LAMBLIN**

député de la Meurthe-et-Moselle



**Guillaume LARRIVÉ**

député de l'Yonne



**Vincent LEDOUX**

député du Nord



**Frédéric LEFEBVRE**

député des Français établis hors-de-France



**Pierre LELLOUCHE**

député de Paris



**Jean-Baptiste LEMOYNE**

sénateur de l'Yonne



**Maurice LEROY**

député du Loir-et-Cher



**Gérard LONGUET**

sénateur de la Meuse



**Véronique LOUWAGIE**

députée de l'Orne



**Lionel LUCA**

député des Alpes-Maritimes



**Gilles LURTON**

député de l'Ille-et-Vilaine



**Jean-François MANCEL**

député de l'Oise



**Didier MANDELLI**

sénateur de la Vendée



**Thierry MARIANI**

député des Français établis hors-de-France



**Hervé MARITON**

député de la Drôme



**Alain MARLEIX**

député du Cantal



**Franck MARLIN**

député de l'Essonne



**Alain MARSAUD**

député des Français établis  
hors-de-France



**Philippe-Armand MARTIN**

député de la Marne



**Patrice MARTIN-LALANDE**

député du Loir-et-Cher



**Alain MARTY**

député de la Moselle



**Jean-Claude MATHIS**

député de l'Aube



**Gérard MENUET**

député de l'Aube



**Damien MESLOT**

député du Territoire-de-Belfort



**Yannick MOREAU**

député de la Vendée



**Pierre MOREL-À-L'HUISSIER**

député de la Lozère



**Alain MOYNE-BRESSAND**

député de l'Isère



**Louis-Jean DE NICOLAY**

sénateur de la Sarthe



**Yves NICOLIN**

député de la Loire



**Patrick OLLIER**

député des Hauts-de-Seine



**Bernard PANCHER**

député de la Meuse



**Bernard PERRUT**

député du Rhône



**Jean-Frédéric POISSON**

député des Yvelines



**Bérangère POLETTI**

députée des Ardennes



**Axel PONIATOWSKI**

député du Val-d'Oise



**Hugues PORTELLI**

sénateur du Val-d'Oise



**Sophie PRIMAS**

sénatrice des Yvelines



**Didier QUENTIN**

député de la Charente-Maritime



**Frédéric REISS**

député du Bas-Rhin



**Jean-Luc REITZER**

député du Haut-Rhin



**Bruno RETAILLEAU**

sénateur de la Vendée



**Thierry SOLÈRE**

député des Hauts-de-Seine



**Bernard REYNÈS**

député des Bouches-du-Rhône



**Éric STRAUMANN**

député du Haut-Rhin



**Franck RIESTER**

député de la Seine-et-Marne



**Claude STURNI**

député du Bas-Rhin



**Arnaud ROBINET**

député de la Marne



**Alain SUGUENOT**

député de la Côte-d'Or



**Camille DE ROCCA-SERRA**

député de la Corse-du-Sud



**Michèle TABAROT**

députée des Alpes-Maritimes



**François ROCHEBLOINE**

député de la Loire



**Lionel TARDY**

député de la Haute-Savoie



**Sophie ROHFITSCH**

députée du Bas-Rhin



**Jean-Charles TAUGOURDEAU**

député du Maine-et-Loire



**Martial SADDIER**

député de la Haute-Savoie



**Guy TEISSIER**

député des Bouches-du-Rhône



**François SAUVADET**

député de la Côte-d'Or



**Pascal THEVENOT**

député des Yvelines



**François SCELLIER**

député du Val-d'Oise



**Jean-Paul TUAIVA**

député de la Polynésie-Française



**Claudine SCHMID**

députée des Français établis  
hors-de-France



**Catherine VAUTRIN**

députée de la Marne



**Fernand SIRÉ**

député des Pyrénées-Orientales



**Patrice VERCHÈRE**

député du Rhône





**Jean-Pierre VIAL**

sénateur de la Savoie



**Arnaud VIALA**

député de l'Aveyron



**Philippe VIGIER**

député de l'Eure-et-Loire



**Philippe VITEL**

député du Var



**Jean-Pierre VOGEL**

sénateur de la Sarthe



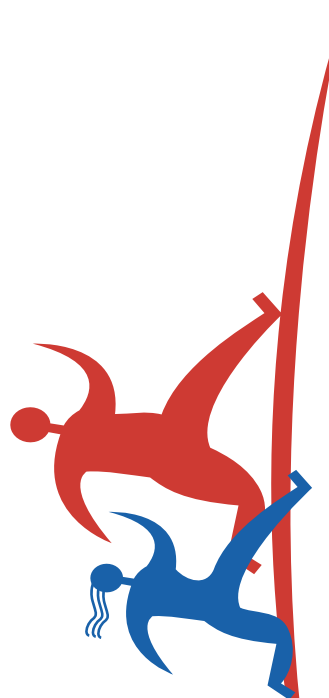
**Michel VOISIN**

député de l'Ain



**Éric WOERTH**

député de l'Oise



# GÉNÉRATION ENTREPRISE

ENTREPRENEURS ASSOCIÉS

**NOUS TENONS À REMERCIER, TOUT PARTICULIÈREMENT, LES ORGANISMES QUI NOUS ONT APPORTÉS,  
TOUT AU LONG DES AUDITIONS, LEURS ANALYSES DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE  
ET FORMULER LEURS PRÉCIEUSES PROPOSITIONS :**



**croissanceplus**  
GRANDIR ENSEMBLE



**MEDEF**



Parrainer  
*la Croissance*



*fondapol*  
FONDATION POUR  
L'INNOVATION  
POLITIQUE



DIRECTEURS DE LA PUBLICATION : **OLIVIER DASSAULT ET JEAN-MICHEL FOURGOUS**

RAPPORTEUR : **NICOLAS DAINVILLE**

COMITÉ DE RÉDACTION : **VIOLAINE HACKE, MAGGY LEGAT, ÉRIC MICHOUX ET OLIVIER PACCAUD**

RÉALISATION : **JEAN-MARIE SIRAUT - FRANCE PAO - WWW.FRANCEPAO.COM**

CONTACT (ADHÉSION, PRESSE, INFORMATIONS) : **VIOLAINE HACKE - VHACKE@GENERATION-ENTREPRISE.FR**

**WWW.GENERATION-ENTREPRISE.FR**



